

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE

1. **Politique européenne de la France.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2).

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

MM. François Guillaume,
Charles Josselin,
Valéry Giscard d'Estaing,
Georges Hage.

M. Robert Pandraud, président de la délégation pour l'Union européenne.

M. Jacques Boyon, président de la commission de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie,

MM. Jean-Yves Le Déaut,
Patrick Hoguet,
Jean-Claude Lefort,
Bruno Retailleau,
Pierre Lellouche,
Charles Ehrmann.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

2. **Ordre du jour** (p. 31).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA FRANCE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique européenne de la France à la veille du Conseil européen de Madrid et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée, comme de coutume désormais à la veille de chaque sommet européen, de faire le point sur la situation de l'Europe et sur ses perspectives.

Comme vous le savez, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Madrid pour la conférence intergouvernementale, qui s'annonce comme un des événements majeurs de l'année 1996, auront à traiter de l'union économique et monétaire, dans la perspective de l'ouverture de la troisième phase, et évoqueront les relations de l'Union européenne avec le monde qui l'entoure.

Je souhaite pour commencer, mesdames, messieurs les députés, appeler votre attention sur le monde qui se transforme, sur le monde qui bouge, sur le monde qui évolue autour de nous. L'actualité nous en fournit l'occasion.

Les chefs d'Etat et de gouvernement évoqueront d'abord – n'en doutez pas – la perspective de paix en ex-Yougoslavie.

Hier, nous étions à la joie et à l'émotion du retour de nos deux pilotes retenus depuis plus de cent jours dans des conditions inacceptables par la partie serbe de la Bosnie-Herzégovine. Vous vous doutez bien que ce retour est à la fois un moment de joie pour nous tous, un moment d'émotion pour les familles, les épouses, les enfants, les parents de ces pilotes, qui ont vécu de longues semaines insoutenables. C'est aussi un moment de reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont travaillé à cet heureux dénouement, nos partenaires qui n'ont pas ménagé leur solidarité, qui n'ont pas ménagé leur pression, qui n'ont pas ménagé leur concours, en particulier la Russie et, très

précisément, son président Boris Eltsine qui a apporté un concours remarquable aux initiatives que nous avons multipliées depuis trois mois.

Ce matin, pendant que se déroule ce débat auquel j'aurai le regret de ne pas participer jusqu'à son terme – M. Barnier restera parmi vous – s'ouvrira la conférence de Paris, à l'occasion de laquelle non seulement s'effectuera la signature solennelle du traité de paix demain matin à l'Élysée en présence des chefs des plus grands Etats du monde, mais aussi se dérouleront deux démarches : l'une, ce matin, destinée à associer les pays musulmans à l'exercice de la paix par une rencontre du groupe de contact international avec le groupe de contact des pays de l'organisation islamique ; l'autre, cet après-midi, destinée à entamer, avec le concours des Etats de l'Union européenne mais aussi des Etats du sud-est de l'Europe, un processus qui devrait, au sein de l'OSCE, s'organiser sous la forme d'une table régionale du sud-est de l'Europe, comme il y a déjà deux tables régionales, l'une pour les pays de la Baltique, l'autre pour les pays d'Europe centrale. Il s'agit de faire en sorte que, à l'avenir, les différends, la question des minorités, les relations mutuelles puissent être traitées dans un cadre harmonieux de discussions pacifiques et non avec les tensions, les conflits et les affrontements que nous avons connus depuis quatre ans.

Cette paix en Yougoslavie dont parleront les chefs d'Etat européens à Madrid, vendredi et samedi matin, est enfin un succès pour la France.

Voilà quatre ans que notre pays est engagé dans cette crise. Comme vous le savez, il n'a ménagé aucun effort. Il est, de toute évidence, celui qui a été le plus engagé sur le terrain, mais aussi celui qui a subi les plus lourdes pertes, puisque, avec 58 morts et près de 600 blessés, l'armée française a payé un lourd tribut à la mise en œuvre de ce processus de paix. La France a aussi contribué par toutes ses initiatives, son poids, son autorité à faire cheminer le processus de paix que l'on salue aujourd'hui. Je vois bien la tentation des uns ou des autres, particulièrement des Etats-Unis, de faire accroire que ce grand et amical pays serait le seul qui aurait permis la conclusion de cette paix. On sait pourtant la part essentielle que la France y a prise.

L'actualité, c'est aussi la conférence de Barcelone qui intéresse de très près l'Union européenne. Cette conférence a été un événement d'une très grande importance. Pour la première fois dans l'histoire de la Méditerranée moderne, les quinze pays de l'Union européenne se trouvaient à la même table avec les douze pays du sud de la Méditerranée pour débattre ensemble, dans la perspective de la paix, non seulement des questions concernant l'organisation politique, le règlement des conflits futurs, la mise en œuvre d'un pacte de stabilité que la France a proposé pour que la Méditerranée devienne durablement une zone de paix, mais aussi de notre développement commun et de notre souci d'établir des relations chaleureuses et cordiales entre les peuples de la Méditerranée. Nous en avons débattu ici même avant la conférence de Barcelone. Je suis heureux, aujourd'hui, à l'issue de cette

conférence, de dire qu'elle a été un succès pour tous : un succès pour l'Union européenne, qui a joué un rôle déterminant, un succès pour la présidence espagnole, et – je crois pouvoir le dire – un succès aussi pour la France qui a contribué de façon déterminante à son heureux résultat.

Enfin, l'actualité de l'Union européenne dans les relations internationales, c'est aussi le sommet transatlantique de Madrid, qui a réuni à la fois la présidence de l'Union européenne et la présidence américaine, l'une de ces rencontres, où certes il ne se décide pas de choses essentielles, mais où s'exprime – et, dans le moment présent, c'est très important – la détermination partagée de part et d'autre de l'Atlantique, d'établir entre le continent nord-américain, d'un côté, l'Europe de l'autre, un partenariat qui doit s'approfondir au cours des années qui viennent.

De ce tour d'horizon rapide de l'environnement européen, je tire deux conclusions.

La première : l'unité de notre continent est en marche. Les derniers conflits s'éteignent – j'espère définitivement sinon durablement – en Europe. Dans le même moment, vous le savez bien, les pays d'Europe centrale et orientale attendent, avec une impatience que l'on peut comprendre, le moment où ils pourront entrer à la fois dans l'Alliance atlantique, comme espace de paix et de sécurité, et dans l'Union européenne, comme espace de progrès et de prospérité. L'unité de notre continent est en marche. Ce qui se passe actuellement en ex-Yougoslavie est un signe supplémentaire qui s'ajoute à tant d'autres et qui doit appeler notre attention sur le fait que cette unité est une révolution historique, et qu'après tout il dépend de nous de faire en sorte que cette unité soit le temps fort, le moment central de la génération qui vient.

Deuxième conclusion : à l'extérieur – je le pensais à Barcelone, et aussi en assistant au dialogue entre M. Gonzalez, en sa qualité de président de l'Union européenne, et le président Clinton – s'exprime le besoin d'une Europe organisée et forte. La vérité m'oblige à dire qu'il m'arrive de penser que ce besoin s'exprime plus fortement encore à l'extérieur qu'à l'intérieur, où nous sommes souvent confrontés aux rivalités, aux conflits d'intérêts du moment, qui nous empêchent d'apercevoir avec suffisamment de clarté l'importance de cette perspective et de cette exigence.

Tournons donc nos regards vers le sommet de Madrid. Va-t-il contribuer ou non au progrès de l'Europe ? Il est toujours dangereux de préjuger ce que peut être une rencontre internationale, surtout lorsqu'elle se situe au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement qui auront à décider ensemble des sujets qui sont à l'ordre du jour de leurs travaux.

J'évoquerai devant vous, mesdames, messieurs les députés, les deux questions principales qui seront à l'ordre du jour des travaux de Madrid : la conférence intergouvernementale et l'union économique et monétaire.

Quel progrès devons-nous attendre de la conférence intergouvernementale ? Elle a été conçue par les auteurs du traité de Maastricht comme une sorte de consolidation donnée à chacun des négociateurs qui pouvaient déplorer de ne pas avoir obtenu ceci ou cela. C'était comme une instance d'appel, un moment où toutes les questions pourraient être remises sur la table. On a parlé, dans cette perspective, de « moment fondateur de l'Europe ». Cette perspective est, me semble-t-il, excessive ; il faut replacer la conférence intergouvernementale non dans l'esprit des auteurs du traité de Maastricht, mais plutôt dans le contexte d'aujourd'hui.

Nous pouvons espérer de cette négociation deux types de progrès : des progrès institutionnels et des progrès de fond.

Un progrès institutionnel : chacun comprend que les institutions européennes méritent d'être examinées à la loupe, à la lumière de l'évolution qui s'est exprimée au cours des dernières années. La France est convaincue que, s'agissant du Conseil, il sera indispensable à la fois d'accepter l'élargissement du vote majoritaire et l'allongement de la liste des questions soumises à un tel vote et en même temps de considérer que le moment est venu de réexaminer la pondération des voix au sein du Conseil. Cette pondération doit désormais refléter au plus près le poids exact de chacun des pays qui composent l'Union européenne, jugé à l'aune soit de la démographie, soit du produit intérieur brut, soit de la participation de chacun des Etats membres au budget de la Communauté. Il convient donc de lier la pondération à l'extension du vote majoritaire ; l'une et l'autre constitueront – je l'espère – un progrès sensible dans la perception que les peuples peuvent se faire de la méthode et de la justification des décisions prises au sein de l'Union européenne.

Le même raisonnement doit s'appliquer au Parlement européen. A l'heure actuelle, les mécanismes de vote au sein du Parlement européen sont beaucoup trop complexes pour être compréhensibles par d'autres que par des experts, notamment par les peuples qui voient cette machine aveugle prendre des décisions d'une technicité excessive, mais aussi peu compréhensibles par des experts qui ne seraient pas spécialisés depuis longtemps. Il est donc nécessaire de diminuer le nombre des procédures et de les simplifier, non pas pour changer l'équilibre des pouvoirs, pour accroître ou réduire le rôle du Parlement européen, mais pour rendre celui-ci plus lisible, comme on dit, c'est-à-dire tout simplement plus compréhensible par les opinions publiques.

La Commission elle-même doit être préservée dans sa fonction. Au fur et à mesure des élargissements auxquels il a déjà été procédé, la Commission a vu le nombre de ses membres augmenter. La perspective de futurs élargissements laisse à penser que la Commission peut devenir une espèce de Parlement au lieu de rester ce pour quoi elle a été constituée, c'est-à-dire une force de proposition et d'exécution des décisions du Conseil.

A cette fin, il importe maintenant de se poser les bonnes questions concernant le nombre des commissaires et l'organisation de la Commission. La France suggère que désormais le nombre des commissaires ne soit pas fonction du nombre des Etats membres, mais des tâches à remplir, qu'il soit fixé *ne varietur* dans nos institutions et qu'il appartienne au président de la Commission de choisir les commissaires qui, avec lui, auront à travailler pendant la durée de sa mission.

Je vois bien toutes les difficultés que cette question soulève et tous les freins qui vont nous être mis. Mais comment pourrions-nous échapper longtemps encore aux questions que l'organisation de l'Europe nous pose ?

Enfin, les parlements nationaux devront, sans aucun doute, au cours des phases à venir de l'Union européenne, être mieux associés aux mécanismes de décision.

Je pense en particulier qu'une question centrale devrait relever tout spécialement des parlements nationaux : celle de la subsidiarité. On en parle beaucoup, mais on ne la réalise jamais. Depuis que je suis un homme politique, j'ai entendu parler de ce concept ingénieux, mais je ne l'ai jamais vu mis en œuvre. Il est l'heure de passer à l'action, et c'est d'autant plus nécessaire que nous avons

devant nous la perspective de l'élargissement. Dans une Europe élargie, l'idée que les instances européennes pourraient avoir la tentation – je ne dis pas la vocation – de se mêler de tout devient non seulement irréaliste, mais proprement insupportable. Plus l'Europe est étendue, plus la solidarité doit être forte. Aussi proposerons-nous des mécanismes propres à permettre d'accroître le rôle des parlements nationaux et d'en faire, d'une façon ou d'une autre, les gardiens du principe de subsidiarité.

En dehors de ces progrès institutionnels, de méthode en quelque sorte, l'Europe devrait saisir l'occasion de la conférence intergouvernementale pour réaliser quelque progrès de fond. J'en imagine deux.

Le premier concerne la politique étrangère et de sécurité. Dans le délai qui m'est imparti par la présidence de votre assemblée, je ne voudrais pas m'étendre trop longuement sur ce sujet. Je me contenterai de vous rendre attentifs au fait que l'un des progrès significatifs du traité de Maastricht était d'ouvrir la perspective – sans aller au-delà, il faut bien le dire – d'une Europe capable de mener, sur certains sujets, une politique étrangère commune et de s'organiser pour avoir une politique de défense et de sécurité partagée.

M. Pierre Lellouche. On ne l'a pas vu, hier soir, à l'ONU !

M. le ministre des affaires étrangères. Certes, mais sur beaucoup d'autres sujets non plus ! Ainsi, je constatais il y a quelques instants que, sur l'ex-Yougoslavie, il n'y avait pas eu de politique européenne, même s'il y avait eu une politique très forte de certains pays européens : la France en premier, mais aussi la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Espagne, le Danemark. Il n'y a même pas eu de politique concertée, pour ne pas dire qu'il y a eu, pendant certaines périodes, de francs désaccords entre les uns et les autres.

Nous pensons qu'à l'occasion de la conférence intergouvernementale, on ne pourra pas éviter de s'interroger sur la méthode susceptible de permettre l'émergence, dans certains domaines, d'une politique étrangère commune et sur les moyens de faire progresser le concept de politique de défense et de sécurité commune.

S'agissant de ce qu'on appelle le troisième pilier, c'est-à-dire les affaires intérieures et la justice, la France considère que, notamment dans le domaine du droit d'asile et de l'immigration, l'Europe devrait être capable de faire des progrès significatifs.

La conférence intergouvernementale constituera donc un exercice important. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion du sommet de Baden-Baden, la semaine dernière, le président Chirac et le chancelier Kohl ont tenu à exposer à l'intention de leurs partenaires de l'Union européenne, dans une lettre commune, les perspectives dans lesquelles nos deux pays l'abordent.

C'est également un exercice difficile, car au fur et à mesure que j'exposais les perspectives qui sont les nôtres, vous aurez compris qu'il n'est pas douteux que les quinze Etats membres ne seront pas sur la même longueur d'ondes. La France n'en maintiendra pas moins ses convictions et sa détermination. Elle ne renoncera pas à défendre la cause non pas de l'intérêt particulier de la France mais de l'intérêt général de l'Europe.

Malgré tout, l'exercice reste limité. Il ne s'agit pas d'un acte fondateur de l'Union européenne, mais d'une tentative, à une échéance donnée, de progresser autant qu'il est possible.

A Madrid les chefs d'Etat et de Gouvernement auront à fixer le calendrier et à débattre des premières orientations.

Le calendrier fixera l'ouverture des travaux de la conférence intergouvernementale, après que le groupe Westendorp aura achevé ses travaux dont il rendra compte devant le sommet des chefs d'Etat. La conférence intergouvernementale devrait s'ouvrir en mars ou en avril, sous la présidence italienne. Sa durée devrait selon nous rester raisonnable, à savoir ne pas dépasser un an. Il est vrai que, pour conclure ses travaux, il faudra s'être mis d'accord !

Derrière ce débat s'en cache un autre. Où en est la solidarité européenne ? Qu'en est-il de l'esprit de l'Union ? Quid de l'état de l'Union ?

Tout à l'heure, M. Lellouche évoquait, non sans quelque amertume,...

M. Pierre Lellouche. Certes !

M. le ministre des affaires étrangères. ... les résultats du vote de cette nuit à l'assemblée générale des Nations unies concernant les essais nucléaires. Dans ce débat largement artificiel organisé par quelques Etats pour des raisons de politique intérieure ou pour des objectifs de politique internationale qui ne concernent qu'eux, je vous ferai observer qu'en réalité, il ne s'est pas trouvé une moitié d'Etats des Nations unies pour souscrire à cette résolution.

M. Pierre Lellouche. Mais dix sont contre nous en Europe ! Les deux tiers des pays européens !

M. le ministre des affaires étrangères. Je le répète : sur les 177 membres des Nations unies, il ne s'en est pas trouvé la moitié pour voter la résolution.

Mais il est vrai, monsieur Lellouche, que – et ce n'était pas une surprise car nous nous en doutions – sur un sujet qui intéresse pourtant la sécurité et la défense communes, nous n'avons pas obtenu de l'Union européenne l'expression du minimum de solidarité que nous sommes en droit d'attendre les uns des autres puisque, ayant décidé de travailler et de vivre ensemble au sein de l'Union européenne, nous avons fait le choix essentiel d'un destin partagé. C'est ainsi !

Le deuxième sujet qui sera traité au sommet de Madrid, c'est l'union économique et monétaire. Il s'agira d'examiner des décisions qui intéressent le passage à la troisième phase.

Les débats à propos de l'Europe, et notamment à propos de l'union économique et monétaire, sont souvent étranges comme d'ailleurs le débat politique français en général. Voilà en effet que la grève des services publics devient un débat pour ou contre Maastricht dans la bouche de certains responsables politiques et de certains commentateurs. C'est complètement surréaliste ! Est-ce Maastricht qui met en péril nos régimes de retraites ? Est-ce à l'Europe qu'il faut imputer les déséquilibres démographiques que connaissent ces derniers ? Évidemment, non ! Est-ce à l'Europe qu'il faut imputer le déficit de l'assurance maladie accumulé depuis quinze ans ? Le déficit de 60 milliards de l'année 1995 est-il imputable à l'Union européenne ? Il faudrait m'expliquer comment. Est-ce au traité de Maastricht qu'on doit le déficit budgétaire dont je rappelais à cette même tribune, hier après-midi, qu'entre 1981 et 1995, il était passé de 30 milliards à plus de 300 milliards ? C'est-à-dire qu'au cours des deux septennats socialistes, le déficit budgétaire a été multiplié par dix. Où voit-on l'influence du traité de Maastricht dans cette évolution proprement française ?

Alors on me dit : oui, mais c'est Maastricht qui impose le calendrier. C'est faux ! Chacun le sait, c'est à la France de savoir ce qu'elle veut ! Veut-elle s'adapter au monde moderne ou rester repliée frileusement sur elle-même ? Veut-elle engranger les chances du mouvement ou compte-t-elle prendre les risques de l'immobilisme ? Ce n'est pas Maastricht qui pose ces questions. C'est le monde autour de nous. C'est notre destin. C'est nous-mêmes qui nous posons à nous-mêmes ces questions.

En fait, ceux qui prétendent cela, ce sont les mêmes qui faisaient campagne pour le non à Maastricht, autrement dit, ceux qui y étaient hostiles et qui trouvent, aujourd'hui, un nouveau langage pour dire la même chose. Permettez-moi de vous dire, en toute sincérité, que d'où qu'ils viennent et où qu'ils soient, je suis convaincu qu'ils se trompent.

La vérité est tout autre. La monnaie unique protège nos emplois. Je suis l'élu d'une circonscription où l'on fait de l'habillement, de la chaussure, qui compte des industries mécaniques, et où l'activité agricole est importante. Toutes ces activités ont besoin d'une Europe forte, qui défende ses intérêts dans le monde et qui s'appuie sur une monnaie unique. Ce qui nous pénalise, ce n'est pas la perspective de la monnaie unique, c'est le fait de n'en avoir pas encore. Ce que je vois dans le traité de Maastricht, ce n'est pas qu'on y prévoit la monnaie unique, c'est qu'on en ait reporté l'échéance à 1999 et que pendant ce temps, notre pays n'a pas avancé d'un iota sur les changements et les évolutions qui, en toutes hypothèses, s'imposeront à lui.

Quant à nous, nous n'éviterons pas la nécessaire rénovation des services publics, dont je suis convaincu qu'elle constituera non seulement un progrès pour les usagers mais une chance immense pour les fonctionnaires.

A Madrid, les chefs d'Etat et de gouvernements auront donc à décider des étapes et des méthodes du passage à la troisième phase. Pour cela, ils auront à confirmer le calendrier – la décision est mince puisqu'elle est dans le traité de l'Union européenne – à confirmer le processus sur la base d'un rapport qui leur sera présenté par la Commission européenne, et à débattre sur le nom de la monnaie.

Je n'entrerai pas, à ce stade, dans les dispositions techniques que les chefs d'Etat et de gouvernement auront à décider, mais s'agissant du nom de la monnaie, il n'y a que trois solutions.

La première consiste à s'en tenir au traité. Contrairement à quelques spéculations que j'ai lues ici ou là, le nom de la monnaie y figure. La raison voudrait qu'on s'en tienne là.

La deuxième solution consiste à imaginer un autre nom. L'imagination fait fleurir les propositions. Je n'envisage pas que le sommet de Madrid puisse prendre, à la hâte, une décision qui n'aurait pas été – s'il faut changer de nom – soigneusement discutée et préparée.

La troisième solution serait d'essayer de comprendre ce que veulent les citoyens de l'Europe. Tel responsable politique allemand prétend que les populations allemandes ne comprendraient pas que l'on retienne le nom d'écu. Je me demande bien pourquoi, d'autant qu'un sondage dit exactement le contraire ! Si l'on veut avancer des arguments, qu'on aille au moins les vérifier !

De toute façon, la question du nom de la monnaie n'est pas urgente, dès lors qu'il a été décidé que, si la date de l'introduction de la monnaie unique était bien le

1^{er} janvier 1999, sa mise en circulation pour les personnes n'interviendrait que dans un délai de trois ans, c'est-à-dire en 2002.

Les ministres des affaires étrangères et surtout les chefs d'Etat et de gouvernement auront, enfin, à débattre de la stabilité des changes qui est d'une très grande importance. Lorsqu'il a été négocié, le traité de Maastricht prévoyait la monnaie unique pour tout le monde. On avait bien imaginé que tel ou tel Etat membre de l'Union pourrait ne pas se trouver en situation d'y participer. A l'époque, alors qu'il y avait douze Etats membres, on avait pensé que neuf ou dix d'entre eux entreraient dans le système de l'Union économique et monétaire, troisième phase. Depuis lors, les choses ont changé, parce que l'élargissement de l'Europe et la crise économique qu'elle a connue dans les années 90 ont modifié la donne.

La poursuite de l'élargissement dans les années qui viennent ne fait que confirmer ce phénomène : la monnaie unique sera minoritaire en Europe. De ce fait, la question de la stabilité des changes pour les autres pays devient une question centrale. Il est donc essentiel d'examiner de près, non seulement dans quelles conditions se fera le passage à la troisième phase, mais aussi comment les autres monnaies, celles qui n'entreront pas dans la monnaie unique, seront associées, par un mécanisme de stabilité des changes cohérent, au système de la monnaie unique. Je vous fais d'ailleurs observer au passage que cette question se pose déjà aujourd'hui. S'il est vrai que selon le rapport de la Commission européenne, globalement les variations monétaires au sein du système européen n'ont pas eu d'effets majeurs dans l'ordre économique, nous ne saurions ignorer qu'elles ont eu des effets localisés ou partiels très forts. Que les statistiques montrent que la croissance économique n'en a été affectée que modérément ne doit pas nous cacher que certaines entreprises en sont mortes, et notamment des entreprises françaises.

Pour nous, ce mécanisme de stabilité des changes est une question centrale, actuelle, et en toute hypothèse indispensable dans la troisième phase de l'union économique et monétaire.

Telles sont, monsieur le président, mesdames et messieurs, les quelques considérations que je voulais vous présenter à la veille de ce sommet de Madrid.

Ce sommet achèvera la présidence espagnole.

Je voudrais rendre un hommage fraternel à nos partenaires espagnols, qui ont remarquablement présidé le Conseil des ministres européens pendant les six derniers mois. Ils succédaient à la présidence française et précèdent la présidence italienne – à laquelle je souhaite bon vent ! –, de sorte que ces dix-huit mois auront été placés sous le signe des pays du Sud de l'Europe. Et la conférence de Barcelone a marqué à quel point nos intérêts méditerranéens étaient forts, combien ils sont partagés avec nos amis espagnols et italiens et combien, par conséquent, nous devons être attentifs.

Avec l'Espagne, nous avons fait un travail remarquable pendant ces six derniers mois. Vous savez que le ministre des affaires étrangères espagnol sera, au début de la semaine prochaine, secrétaire général de l'Alliance atlantique, fonction à laquelle il a été désigné il y a huit jours, lors de la session ministérielle de l'Alliance. Je crois qu'il sera un très bon secrétaire général, car il a toutes les qualités requises. Je crois aussi que c'est pour nous une bonne nouvelle que le secrétaire de l'Alliance soit quelqu'un qui représente un pays très proche de nous et dont

les conceptions en matière de défense sont très voisines des nôtres. Cela ouvre de belles perspectives à la position de l'Alliance concernant l'élaboration du pilier européen de la défense.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, mesdames, messieurs, je souhaite que ce sommet de Madrid, qui se présente bien, soit pour l'Europe l'occasion de faire un nouveau progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. François Guillaume, premier orateur inscrit.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le traditionnel sommet européen, qui donne à la présidence en charge l'occasion de faire le bilan de son action au cours des six mois écoulés, prend cette fois-ci une importance particulière puisqu'il traitera des orientations de la conférence intergouvernementale de 1996.

Aussi, laissant à l'Espagne le mérite d'une présidence marquée d'une volonté de resserrer les liens économiques et politiques de l'Union avec les pays du pourtour méditerranéen – la conférence de Barcelone en témoigne –, j'ai pour mission de vous éclairer sur ce qu'attend le groupe du RPR de cette conférence appelée à traiter de la réforme des institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union. Car, s'il va de soi que les nouveaux arrivants seront tenus d'accepter l'acquis communautaire, il n'en reste pas moins que la nature même des politiques autant que les processus décisionnels seront affectés par leur adhésion.

Néanmoins, nous n'avons pas le choix : des raisons majeures, économiques et plus encore politiques, militent en faveur de l'élargissement, auquel d'ailleurs aucun Etat membre ne s'oppose désormais. Dans une dizaine d'années, l'Union européenne pourrait comptabiliser un demi-milliard d'hommes après avoir intégré successivement l'Europe centrale, les Balkans, les Etats baltes, pour couvrir presque tout le continent.

Rien, dans le principe, ne s'oppose à cette extension qui apparaît inéluctable. Mais si l'objectif est volontiers affirmé, la cadence et les modalités n'en sont guère évoquées, bien que la Commission tente d'en mesurer les conséquences économiques et financières, et donc budgétaires. Ainsi estime-t-elle que le coût de la politique agricole commune connaîtrait un accroissement de près de 25 p. 100 si elle était appliquée telle quelle dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Peut-on étaler dans le temps la charge des politiques économiques et structurelles d'un vaste élargissement ? Ce serait souhaitable. Mais, pour cela, il aurait fallu emprunter une démarche prudente et progressive en invitant, par exemple, les candidats à se constituer en entités régionales, en marchés communs régionaux se dotant progressivement d'une réglementation identique à celle des Quinze, les préparant à leur entrée dans l'Union. Ainsi, au sein de ces entités plurinationales, se seraient créées des solidarités internes, des habitudes commerciales, des réflexes politiques communs écartant les querelles anciennes et la résurgence des nationalismes dangereux, en même temps que s'établiraient avec la communauté mère des Quinze des relations commerciales et politiques privilégiées préparant l'adhésion.

C'était une voie pragmatique et sûre. Mais avant même qu'elle ne soit examinée, le discours politique généraliste l'a rendue quasiment inapplicable.

De plus, aujourd'hui, il apparaît politiquement difficile d'accepter l'un des pays de Visegrad sans les trois autres et sans accepter leurs voisins du Nord, les Etats baltes. Et pourquoi écarter ceux du Sud, la Roumanie et la Bulgarie, ou la Slovénie, plutôt mieux armés que d'autres pour entrer dans l'Union ?

Le coût financier de ces adhésions multiples et simultanées serait insupportable, surtout si l'on envisage – et comment pourrait-on le leur refuser ? – de financer la remise à niveau économique des pays concernés au moyen d'un fonds de cohésion comparable à celui dont bénéficient, depuis le sommet de Lisbonne, le Portugal, l'Espagne, la Grèce et l'Irlande ? Aussi faudra-t-il se résoudre à échelonner les adhésions. Et pour éviter l'arbitraire, fixer également des critères de convergence, dont le respect ouvrirait au candidat vertueux les portes de l'Union européenne.

L'élargissement et la multiplication des thèmes de coopération possible, ne le nions pas, imposent une Europe à plusieurs vitesses, chacun des Etats membres s'engageant néanmoins à assurer la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, socle commun incontournable.

S'il en est ainsi, l'idée de géométrie variable est de loin préférable à la proposition de la CDU, celle d'un noyau dur, dont on peut penser qu'il resterait circonscrit aux participants à la monnaie unique. Son avantage est qu'elle peut réunir différents pays pour mettre en œuvre des politiques communes. Encore faudrait-il, naturellement, que ces cercles restreints soient ouverts, pour accueillir d'autres partenaires s'étant mis en état d'y participer.

L'architecture de l'Union, avec ses trois piliers, n'en serait pas modifiée. Le premier pilier, traitant des politiques économiques et monétaires, restera d'ordre communautaire, alors que le caractère intergouvernemental des deux autres devrait être, à mon sens, maintenu.

La conférence donne néanmoins l'occasion de réviser les procédures, de réformer les institutions et de rééquilibrer les pouvoirs entre celles-ci et entre les Etats membres, refonte que l'élargissement rend nécessaire.

C'est l'occasion de veiller à ce que le Conseil européen devienne institutionnellement la clé de voûte de la construction européenne. Son rôle d'impulsion, son pouvoir d'arbitrage seraient d'autant mieux assurés qu'il disposerait d'un secrétariat général autonome, dont le titulaire du poste aurait un même rang protocolaire que le président de la commission. La présidence de ce Conseil européen tenue par un directeur, à la tête duquel figureait obligatoirement le représentant d'un des grands Etats disposerait d'un mandat de deux ou trois ans.

La commission exécutive d'une douzaine de membres nommés selon la procédure actuelle, sur proposition des Etats membres, ne perdrait rien de ses attributions pour la gestion du premier pilier, mais serait néanmoins mieux contrôlée dans l'usage de ses mandats de négociation pour éviter des abus de pouvoir, dérive illustrée lors du GATT par le pré-accord de Blair House. Sa présidence serait toujours attribuée à un petit Etat en contrepartie de celle du Conseil européen, confiée à un grand Etat.

Le Conseil des ministres, dont la pondération des voix est à revoir en fonction du poids réel des nations, resterait le détenteur du pouvoir législatif, dont le bon exercice passe par une limitation des procédures de décision et par la délimitation claire, au sein de celles-ci, des pouvoirs du Parlement européen. Celui-ci veut souvent trop en faire, face aux parlements nationaux, progressivement dépouillés de leurs prérogatives au fur et à mesure que

s'étend le domaine communautaire qui, dans certains secteurs – l'exemple de l'agriculture est significatif –, couvre la presque totalité de la réglementation.

Certes, les parlements nationaux, britannique et danois, et français – à partir de l'article 88-4 de notre constitution –, se sont adaptés pour conserver une influence sur l'élaboration des politiques communautaires. Pas assez cependant au regard de la responsabilité qu'ils portent, aux yeux des populations, de l'intervention quelquefois abusive de la Communauté dans leur vie quotidienne. La subsidiarité est née de ces abus. Sa mise en œuvre est néanmoins délicate, car elle est plus un état d'esprit qu'une norme aux contours bien définis. D'où la proposition d'un Haut conseil représentant les parlements nationaux pour juger au cas par cas. Ce Haut conseil pourrait aussi, cela mérite réflexion, être consulté sur les politiques des deuxième et troisième piliers au même titre que l'est le Parlement européen pour le premier pilier, et dans la logique du caractère intergouvernemental des décisions communes portant sur la défense, la sécurité et la justice.

J'en aurai terminé, monsieur le ministre, avec la description sommaire de cette architecture lorsque, relevant l'importance des procédures de vote, j'aurai indiqué que les politiques communes devraient être arrêtées, pour l'essentiel, sous couvert de votes à la majorité qualifiée – le recours au compromis de Luxembourg étant exceptionnel, mais possible – tandis que les politiques intergouvernementales resteraient soumises au vote à l'unanimité.

Mais notre débat prospectif sur les institutions nécessaires au bon fonctionnement d'une Union en voie d'élargissement ne nous interdit pas d'examiner les politiques communautaires, dont il n'appartient cependant pas à la conférence intergouvernementale de proposer une révision, puisque leur principe et même leurs modalités ont déjà été arrêtés. Tel est le cas de la monnaie unique dont il sera discuté au sommet de Madrid au-delà de la question, somme toute dérisoire, de son appellation, tant son avènement programmé suscite de passions dans tous les pays de l'Union et au sein même des formations politiques de notre assemblée. Au fur et à mesure que s'approchent les échéances de l'union économique et monétaire et en dépit de la ratification du traité de Maastricht, les oppositions, les craintes, les divergences se font jour tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

En Allemagne, on note une discordance entre le chancelier Kohl, toujours déterminé, et des membres éminents de son gouvernement qui, comme le demande le président de la BUBA, prétendent resserrer les conditions d'accès ou éliminer d'emblée tel ou tel partenaire jugé inapte, ou conditionner l'union économique et monétaire au préalable de l'intégration politique de l'Europe. D'aucuns en tirent la conclusion que l'Allemagne vertueuse ne veut pas fondre sa monnaie à celle des autres...

En Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne, on a préféré jouer de la monnaie pour lutter contre le chômage, plutôt que de s'enfermer dans la rigueur monétaire – non sans avantage, il est vrai !

Dans notre pays, entre l'hostilité de principe pour perte de souveraineté et les raisons conjoncturelles liées à la crise économique, les résistances s'accroissent. Porteparole du groupe du RPR, je dois, monsieur le ministre, vous rappeler les observations et les critiques.

Elles portent sur le manque d'intérêt d'une monnaie unique, qui tiendrait à l'écart les pays pratiquant des dévaluations compétitives ; sur la rigueur des critères de convergence dont l'observation, dans les temps prévus,

créera des tensions dont nous connaissons aujourd'hui une première expression ; sur le danger que représente une banque centrale européenne indépendante, animée par un conseil de six gouverneurs désignés pour huit ans et chargée d'assurer, quoi qu'il arrive, la stabilité de la monnaie ; sur l'intégration des politiques budgétaires et fiscales qui en découle, laissant sans pouvoir réel les parlements nationaux, et même sur le coût économique et social du maintien de la parité actuelle franc-mark.

Ces arguments, et j'en passe, ne sont pas sans valeur. Ils ne peuvent être écartés purement et simplement. Il faut, au contraire, les prendre en considération pour pouvoir y répondre.

Ne peut-on, en effet, décider un contrôle politique de la banque centrale ? Pénaliser les fauteurs de dévaluation compétitive ? Resserrer, avant toute chose, les dispositifs du SME sans subir la menace d'une relance de la spéculation monétaire ? Décaler aujourd'hui les échéances pour éviter de le faire demain sous la contrainte des faits ? L'obstination serait une faute, tout comme le pari d'une monnaie unique nous délivrant comme par enchantement de tous nos problèmes intraeuropéens serait un aveuglement. Si l'objectif ne peut être remis en cause, sauf par une révision du traité de Maastricht qui n'est pas à l'ordre du jour, le contenu de l'UEM peut toujours être modifié pour l'adapter à la réalité nouvelle.

Les avatars de l'UEM devraient, monsieur le ministre, nous inviter à être plus prudents pour promouvoir d'autres politiques, celles des deuxième et troisième piliers qui restent, pour l'instant, d'autorité intergouvernementale mais que, déjà, certains apprentis sorciers poussent dans la voie de l'intégration. Je pense notamment à la politique de la défense.

Apparemment, quoi de plus évident que de regrouper sous un chapeau communautaire l'autorité et les forces de chacune des nations pour mieux assurer la sécurité de l'Europe tout entière, même si la menace d'un grand conflit s'est estompée avec l'effondrement du système soviétique ? Mais est-il nécessaire, pour cela, de disposer d'une armée intégrée plutôt que d'une force multinationale ? L'efficacité d'une défense n'est-elle pas plus liée à l'unité de commandement, à l'harmonisation des armements et à la disposition d'un système satellitaire de communication et de renseignement qu'à la fusion d'armées dont chacune d'elle perdrait, en même temps que son identité, sa motivation ? La victoire des Alliés lors de la dernière guerre mondiale ne nous en a-t-elle pas donné une preuve éclatante ?

La France pourrait-elle perdre la pleine disposition de son armée au détriment d'opérations extérieures où sa responsabilité propre serait engagée ? En Afrique, par exemple, afin de respecter la promesse du général de Gaulle de garantir l'intégrité territoriale des pays francophones ? Et si la France, puissance nucléaire, a proposé à ses partenaires une dissuasion concertée, ce n'est pas pour prôner une intégration qui ne serait alors pas seulement européenne mais, au-delà, atlantique.

Monsieur le ministre, si j'ai évoqué ces deux ambitions majeures de l'Europe, frapper monnaie et assurer sa propre défense, c'est parce qu'elles peuvent être l'occasion – de toute façon, elles seront à la limite – d'un transfert de souveraineté. Ce sont des sujets sensibles.

Les Français ne pourraient accepter de perdre subrepticement leur identité. Raison de plus pour répondre à leurs inquiétudes justifiées à l'approche des échéances de l'UEM. Raison de plus pour provoquer un large débat sur les problèmes de défense, pour ne pas laisser aux seuls

initiés le soin de décider pour tout le monde. Raison de plus pour veiller à ce que les institutions communautaires gagnent en efficacité, sans contrarier la décentralisation des responsabilités et dans le respect de l'identité des nations.

Monsieur le ministre, telles sont l'analyse et la synthèse que je crois pouvoir faire des convictions du groupe du RPR, au nom duquel je me suis exprimé devant vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Josselin.

M. Charles Josselin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le drapeau étoilé de l'Europe flottera donc sur Madrid vendredi et samedi prochains. Et l'image de ce très bel emblème, cette couronne étoilée sur fond d'azur, me remet en mémoire un vers célèbre de Pierre Corneille. Ce n'est pas la capitale madrilène que le dramaturge normand a choisi pour camper son *Cid*. Mais à la veille de ce nouveau Conseil européen qui va marquer la fin de la présidence espagnole, et en dépit de la réussite incontestable de la conférence méditerranéenne, l'Europe d'aujourd'hui, avec ses incertitudes, ses doutes, voire ses dangers, me fait irrésistiblement penser à « l'obscur clarté qui tombe des étoiles ».

En réalité, aucun des dossiers que les chefs d'Etat et de gouvernement auront à examiner n'échappe à cet éclairage. Probablement pourra-t-on se mettre d'accord sur le nom de la monnaie unique : « l'euro », dit-on, tient la corde. Encore que je me méfie un peu de la facilité avec laquelle on pourrait en revenir très vite à « l'eurofranc », « l'euromark », « l'eurolire », qui ont un parfum de monnaie commune, sans être tout à fait la monnaie unique à laquelle nous sommes attachés.

Même si j'ai entendu dire que le calendrier allait être respecté – et la dernière rencontre à Baden-Baden entre les chefs d'Etat allemand et français l'a confirmé –, des interrogations demeurent, certaines même plus fortes aujourd'hui qu'hier, sur notre capacité à réaliser collectivement, dans les délais, une union monétaire avec un nombre significatif de pays.

Une question nous interpelle davantage encore : et la France, dans tout cela ? Pourra-t-elle, et quand ? J'aurai l'occasion d'y revenir dans un instant.

Le troisième pilier est loin, lui aussi, d'être consolidé. Nous savons les blocages britanniques en ce qui concerne en particulier la Cour de justice européenne.

Le dossier des relations internationales est probablement aujourd'hui l'un des moins mauvais. A certains égards, on peut même le considérer comme positif. Il reviendra à mon collègue Le Déaut de s'exprimer sur ce sujet. Nous dirons quelques mots sur le dossier yougoslave et sur la situation au Moyen-Orient ; quant à l'élargissement, il mérite, lui, un développement particulier. Enfin, s'agissant de la conférence intergouvernementale, dont on peut redouter qu'on sacrifie l'ambition à la volonté d'obtenir d'urgence un résultat, j'aurai l'occasion d'en reparler.

Mais, au-delà de ces dossiers difficiles, le sentiment qui prévaut, c'est que le cœur n'y est pas, que le cœur n'y est plus. Et c'est ce qui nous attriste, convaincus que nous sommes que l'Europe reste le seul cadre pertinent à la résolution des problèmes qui préoccupent chacun des peuples d'Europe. Les socialistes ont toujours été en première ligne de la construction européenne – pas seuls,

mais souvent en première ligne –, et on comprendra que je rende hommage à cet égard à l'œuvre accomplie aussi bien par François Mitterrand que par Jacques Delors.

Mais cette position traditionnelle des socialistes ne va plus de soi aujourd'hui ; en tout cas, chez beaucoup de socialistes. Les partis en Europe, et plus particulièrement en France, et un nombre important de nos concitoyens – l'actualité nous le rappelle avec force – remettent en cause cet engagement européen. Ceux qui, depuis quelques semaines, font l'actualité de la France, par les mouvements sociaux qu'ils ont déclenchés, qu'il s'agisse des cheminots, des postiers, des fonctionnaires, des salariés ou des chômeurs – des catégories sociales où se recrutent souvent une grande partie de nos soutiens – sont tentés, et ils ne s'en privent pas, d'accuser la construction européenne de leur imposer des contraintes et des sacrifices qu'ils n'acceptent plus. Le nom de Maastricht va finir par être popularisé par les pancartes et les banderoles brandies par les manifestants... pas pour le soutenir mais pour l'accuser.

Les causes de l'euroscpticisme ont été longuement évoquées. Les responsables politiques nationaux auraient pris l'habitude de se défausser sur l'Europe de ce qu'ils n'ont pas le courage d'assumer. C'est vrai. La confusion sciemment entretenue entre la nécessité de réduire les déficits publics et le respect des critères de convergence de Maastricht en est une preuve éclatante.

S'y ajoute l'humiliation yougoslave. Si la paix dans l'ex-Yougoslavie, largement gagnée par les Européens et à laquelle l'armée française a, comme l'a rappelé à juste titre M. le ministre des affaires étrangères, pris une part importante, sera signée à Paris, elle restera néanmoins la paix de Dayton ! L'Europe se trouve accusée alors que nous savons bien, quant à nous, que c'est le manque d'Europe qui explique cette apparente impuissance.

Le déficit démocratique, l'absence de transparence, le manque de lisibilité de l'Europe auraient aussi provoqué une rupture, une cassure entre les élites, souvent enfermées dans un discours pétri d'économisme et émaillé de sigles souvent abscons, et le peuple qui est, lui, confronté à son quotidien, le chômage, et à l'avenir de ses enfants dont il craint qu'il ne soit marqué encore par le chômage. Et je ne parle pas de l'immigration dont l'Europe est également rendue responsable !

De même, les dévaluations intervenues voilà quelques mois ou quelques années, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler ce matin, sont mises au débit de l'Europe.

La politique agricole commune, qui a tant apporté à l'agriculture en Europe et singulièrement en France, dont la réforme est aujourd'hui reconnue comme étant la seule manière de la sauver, a été, elle aussi, mise en accusation. Et pour un peu, l'Europe serait très vite accusée d'être à l'origine des mauvaises conditions météorologiques !

Les contraintes environnementales si nécessaires que l'Europe s'efforce de promouvoir suscitent d'autres accusations et d'autres mises en cause de l'idée même de l'Europe.

En vérité, la raison de ce malaise est plus profonde, plus générale : elle tient à une revendication de la citoyenneté. Les peuples d'Europe sont aujourd'hui mieux formés ; en tout cas, mieux informés. Ils ne veulent pas, ils ne veulent plus qu'on décide sans eux, sans leur parler, sans les consulter – et c'est également vrai en France, bien évidemment. Ils veulent savoir où leurs dirigeants les conduisent, à quoi serviront les sacrifices qu'on leur

demande ou qu'on leur impose. Ils n'ont pas perdu le sens de la solidarité, mais ils réclament que l'on donne un sens à l'aventure collective.

L'Europe est-elle capable de proposer des perspectives politiques réelles ? Cette question se pose à nous avec force, aux socialistes, bien sûr, mais j'imagine aussi à d'autres. L'Europe, telle que nous la faisons, est-elle seulement le vecteur d'une mondialisation de l'économie et de la culture, qui n'obéirait qu'aux lois du marché et de l'internationalisation du capital, et dans laquelle nous perdriions notre liberté, notre identité et la cohésion de notre tissu social ? L'Europe peut-elle être au contraire ce que nous avons voulu qu'elle soit, c'est-à-dire une construction au service de la paix, de la croissance, de l'emploi et de la justice sociale, parce qu'elle se donne les moyens de maîtriser les évolutions de nos sociétés sans refuser l'ouverture progressive des marchés, sans nier les aspects positifs de la concurrence, sans refuser le dialogue entre les cultures mais en maîtrisant collectivement et consciemment le rythme et les modalités de ces évolutions ?

Une des questions centrales, très actuelle, est bien celle de la régulation publique européenne et de la mise en place de ses instruments, y compris des services publics modernisés mais préservés, adaptés aux réalités diverses mais étendus à d'autres pays. Je suis convaincu que la question du service public a une part considérable dans la mise en accusation de l'Europe en France. Il faudra bien que nous en prenions complètement la mesure et que nous essayions de monter le niveau du standard, le fameux standard du service public universel. Mais je ne veux pas revenir sur un débat que nous avons eu ici il y a quelques jours.

A propos des quelques principaux dossiers qui vont être vus vendredi et samedi, j'ai fait part de mes interrogations sur le calendrier des perspectives de l'union économique et monétaire. Je n'insisterai pas, sauf pour dire mon accord avec la nécessité de mettre en œuvre un pacte de stabilité propre à organiser les relations entre les pays qui auront voulu ou pu adopter la monnaie unique et les autres. Evitons tout de même certains comportements comme celui de M. Waigel, qui se prend un peu pour Brennus après la prise de Rome.

Si nous ne voulons pas tomber dans le piège consistant à attribuer à la seule construction européenne les contraintes économiques qui relèvent de la situation objective de la plupart des États de l'Union, si nous voulons réaffirmer que la voie de l'union monétaire est la seule voie possible dès lors qu'aucun pays ne cherche à pratiquer délibérément la dévaluation compétitive, nous devons aussi affirmer avec force que la politique monétaire et le grand marché unique ne peuvent être la seule ambition de l'Union.

Le développement de l'emploi doit être reconnu comme l'objectif prioritaire de l'Union. Nous sommes revenus d'une sorte d'idée toute faite selon laquelle le Marché unique produirait nécessairement de la croissance, donc de l'emploi. Nous savons maintenant que davantage d'échanges signifie davantage de compétition, davantage de recherche de productivité, et finalement provoque des réductions d'emplois. La mise en œuvre de l'union économique et monétaire doit donc intégrer cette priorité à l'emploi à part entière. Nous aurions voulu que la conférence intergouvernementale inscrive cette priorité dans le traité.

L'union économique et monétaire ne peut pas advenir sans un développement concomitant de la coordination des politiques économiques en faveur de l'emploi et des politiques communautaires de relance. A cet égard, nous

en sommes loin car j'ai cru comprendre que la question de l'emploi serait traitée à Madrid de façon rituelle, sans que les propositions qui y seront faites lui donnent vraiment le corps et le contenu qu'il faudrait pourtant présenter rapidement à l'opinion. Trop souvent, on se contente de belles paroles ou de rapports finalement assez creux alors qu'il faudrait se montrer exigeant en ce qui concerne les initiatives de relance.

Sur la réforme institutionnelle de l'Union, le rapport Westendorp constitue, selon moi, un bon état des lieux.

M. Pierre Lellouche. C'est illisible !

M. Charles Josselin. C'était une tâche difficile dont son auteur s'est bien acquitté, et je veux lui en rendre hommage. Cependant, les questions restent entières, notamment celle du calendrier : nous ne pouvons accepter l'idée que l'élargissement intervienne, mieux, soit décidé, avant que les réformes institutionnelles soient elles-mêmes conduites en profondeur et arrêtées par la conférence intergouvernementale. Je crains que les experts ne s'accordent déjà pour dire que les ambitions de la prochaine CIG seraient finalement modestes. Si les ambitions de la CIG sont trop modestes, un décalage évident s'opérera entre l'élargissement attendu et le renforcement des institutions communautaires.

Je n'entrerai pas dans le détail des améliorations de procédure, qu'il s'agisse de l'élargissement du champ de la majorité ou du rôle des parlements nationaux sur lequel un large consensus se dégage désormais au sein de cette assemblée, ce qui ne fut pas très facile. Je crois que sur l'idée centrale que les parlements nationaux puissent être mieux impliqués afin de mieux appliquer les normes communautaires, il y a accord entre nous. De la même manière, il faudra bien que l'application du principe de subsidiarité, ce principe réversible, puisse être contrôlée, en tout cas fortement orientée par les parlements nationaux.

Je souhaite tout de même que ces institutions révisées fassent encore leur place aux petits États. Méfions-nous d'une approche qui, au nom du « moteur » de l'Europe que serait le couple franco-allemand, oublierait qu'une voiture de sport est très mal adaptée pour les transports en commun ! Or c'est bien d'un transport en commun dont nous avons besoin en Europe,...

M. Pierre Lellouche. En France aussi !

M. Charles Josselin. ... en Europe aussi.

L'élargissement est sans doute une nécessité politique, personne ne le conteste. Mais les risques et les dangers, pour nous comme pour les États qui postulent d'un élargissement hâtif sont trop évidents pour que le Gouvernement ne comprenne pas la nécessité de s'engager dans cette voie avec précaution, avec prudence et, ici encore, avec une perspective politique clairement tracée.

Bien entendu, ainsi que l'a indiqué M. le ministre des affaires étrangères, la relation entre l'Europe communautaire et la Russie doit être prise en considération lorsqu'est évoquée la relation entre l'Europe et les PECO, les pays d'Europe centrale et orientale.

Qu'il s'agisse de l'union économique et monétaire, de la réforme des institutions ou de l'élargissement, c'est bien la perspective politique qui nous paraît indispensable pour restaurer la confiance en Europe et la confiance dans l'Europe. Je suis convaincu que l'euroscepticisme auquel nous faisons allusion tout à l'heure est aussi une des composantes du pessimisme franco-français.

Je voudrais également dire que l'isolement n'est jamais splendide ou alors de manière très rare, très exceptionnelle. Et je regrette, sans vouloir apporter un ton polémique à un discours qui ne veut pas l'être, la situation dans laquelle nous mettent les essais nucléaires par rapport à nos partenaires européens.

M. Pierre Lellouche. On verra cet après-midi ! Quelle hypocrisie !

M. Charles Josselin. Alors, évitons de donner des leçons !

On a évoqué l'Italie. Mais le président du Conseil italien, M. Dini, a déclaré hier que, selon lui, l'effort le plus massif d'ajustement des finances publiques est accompli en Italie. Si c'est vrai, et je le crois, il faut lui en donner acte : évitons de condamner trop vite, comme l'ont fait nos collègues allemands, il n'y a pas si longtemps.

La confiance sera d'abord le fruit – et il est important d'y insister – d'une fidélité au traité d'union économique et monétaire : tout le traité, rien que le traité.

S'agissant de la conférence intergouvernementale, il faudra éviter la formation d'un noyau dur, ouvrir la négociation, dialoguer avec tous, ménager les étapes de l'élargissement pour éviter de briser les acquis et de casser les attentes des Etats candidats – il faut donner du temps au temps, ou je dirai plutôt : *festina lente*, puisque l'on en parlera bientôt en Italie. Sur le plan social, il conviendra également de compléter le traité de l'Union en y inscrivant que l'emploi constitue une priorité, et essayer de faire avancer l'idée de la charte sociale actuellement bloquée par les Britanniques.

Telles sont les observations que m'inspire la situation actuelle à la veille du Conseil européen de Madrid.

J'avais, à cette même tribune, il y a quelques années déjà, dit que le temps du romantisme européen était révolu et que, comme par un effet de zoom, au fur et à mesure que l'Europe se rapprochait, ce n'était plus la planète bleue, mais la planète grise, avec ses aspérités et ses difficultés, qui apparaissait. L'Europe demeure, je le crois, un objectif indispensable ; et s'il ne s'agit pas de l'embellir, il s'agit au moins de l'expliquer. J'aurais voulu – et je remercie mes collègues de la délégation d'avoir adopté hier soir, à mon initiative, un amendement en ce sens – que le Gouvernement se donne les moyens d'expliquer l'Europe et, s'il le peut, de lui donner un sens. Je ne crois pas, pour ma part, que le libéralisme et son corollaire, le libre-échange, c'est-à-dire l'organisation de la liberté du renard libre dans le poulailler libre, répondent aux attentes des Français.

M. le président. Monsieur Josselin, je vous demande de conclure.

M. Charles Josselin. Je conclus, monsieur le président.

Je pense donc que nous reviendra le redoutable honneur de donner un sens, un avenir, à l'Europe : nous nous y préparons.

M. le président. La parole est à M. Valéry Giscard d'Estaing.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier le Gouvernement d'avoir eu l'heureuse réaction, en réponse à la demande de notre commission des affaires étrangères, d'organiser ce débat sur le contenu du prochain Conseil européen de Madrid.

En effet, ce débat a eu lieu dans tous les parlements nationaux des Etats de l'Union européenne. Il eût été fâcheux qu'il ne se déroulât pas également en France.

D'autant plus que la France est toujours au cœur de la construction européenne et que les deux sujets qui vont être discutés ont une importance considérable pour l'avenir de notre pays. C'est d'ailleurs l'importance de ces enjeux qui justifie une telle présence sur nos bancs, et, ce disant, je salue non seulement le nombre, mais surtout la qualité de nos collègues ici présents.

Le ministre des affaires étrangères a dû nous quitter ; il est remplacé par le ministre des affaires européennes. Nous comprenons son départ car il doit assister à la réunion du groupe de contact sur l'achèvement du processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Je limiterai mon commentaire à deux des points figurant à l'ordre du jour de Madrid, la conférence intergouvernementale et l'union monétaire.

La conférence intergouvernementale, d'abord.

M. de Charette s'est demandé quels progrès nous devons en attendre. Il a indiqué que, pour sa part, il en attendait de deux types : institutionnels et de fond.

En ce qui concerne le progrès institutionnel, je souhaite appeler son attention et celle du Gouvernement sur le caractère un peu paradoxal que risque d'avoir notre démarche.

J'ai entendu dire, et on le répète, que nous sommes favorables à une extension du vote à la majorité dans le processus de décision européen. Il est tout de même assez surprenant que nous ayons été restrictifs à cet égard lorsque l'Europe était homogène, c'est-à-dire réduite, et que nous y devenions plus favorables au fur et à mesure que l'Europe s'étend, et que les intérêts deviennent de plus en plus contrastés, voire contradictoires.

Vous savez que les principaux enjeux des prochaines années, dans les débats qui donneront lieu à un vote, seront agricoles et financiers. Et, dans ces deux domaines, la France ne sera pas, comme on l'imagine, du côté de la majorité, mais vraisemblablement du côté de la minorité.

Le Gouvernement accepte en fait d'étendre le champ des sujets traités à la majorité, pensant que nous nous protégerons en ranimant le compromis de Luxembourg. N'en croyez pas un mot ! Peut-être réussira-t-on à maintenir cette possibilité de manière allusive dans les nouveaux textes, mais il y a une quasi-unanimité, en dehors de nous, pour que, dans tout texte nouveau, il ne soit pas fait référence à cette possibilité dès lors qu'il y a vote à la majorité.

C'est pourquoi je vous incite à la prudence en ce domaine. En tout cas, on ne peut pas imaginer d'étendre le vote à la majorité sans changer les règles de vote.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Un système de vote majoritaire, quel qu'il soit, est un système démocratique, qui doit donc reposer sur l'authenticité de la représentation de ceux qui décident. Or vous savez que celle-ci n'est à l'heure actuelle pas assurée. Cela est dû à des raisons historiques. Lorsqu'on a bâti les institutions communautaires à six, on n'avait pas les mêmes préoccupations et on a élaboré une grille des droits de vote qui était justifiée à l'époque, mais qui s'éloigne de plus en plus de tout réalisme au fur et à mesure que nous avançons vers l'élargissement.

Il faut sans doute étendre le vote à la majorité, mais aussi regarder avec soin quelles en seront les conséquences. Ne vous abritez pas derrière le compromis de Luxembourg et, surtout, faites du changement des règles de vote un préalable à cette décision.

M. Patrick Hoguet. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. Deuxième aspect : les répercussions sur la Commission. Vous savez que la prochaine négociation d'élargissement qui aura lieu concerne Malte et Chypre. Suivant les règles actuelles des traités, Malte et Chypre vont donc avoir droit à un commissaire, c'est-à-dire autant que les pays « moyens » de la Communauté. Si l'on continue l'élargissement, nous aurons vingt-sept, puis trente et trente-deux commissaires. Or il est impossible de faire fonctionner une institution collégiale d'une telle ampleur, surtout s'il s'agit d'un organe exécutif.

C'est pourquoi la démarche doit être, là aussi, novatrice. Il s'agit non pas de se livrer à un combat de retardement pour dépouiller tel ou tel Etat du droit d'avoir un commissaire, mais, ce qui est tout à fait différent, de revenir à la source du projet et de se demander combien de tâches doivent être assumées par la Commission européenne. Il faut procéder à leur recensement. On définira alors le nombre des commissaires puis on précisera leur mode de nomination, en prévoyant éventuellement une rotation afin que les commissaires représentent équitablement, dans le temps, les différents Etats membres ou les différentes régions de l'Union. Mais il convient de partir des tâches assumées par la Commission, et non du nombre des Etats.

L'autre progrès institutionnel concerne la subsidiarité.

M. Guillaume se rappelle sans doute que j'ai mené au Parlement européen le combat qui a permis d'introduire le mot de « subsidiarité » dans le traité de Maastricht. Tel un sympathique commis voyageur, je me déplaçais de capitale en capitale avec ma petite valise, qui contenait ce simple mot : « subsidiarité ».

Nous avons réussi à faire inscrire cette notion dans le traité, mais elle a été peu appliquée, pour la simple raison que, si tout le monde est d'accord sur le principe, il n'y a pas de gardien de la subsidiarité. D'ailleurs, il ne peut y en avoir dans le système institutionnel européen actuel, car aussi bien le Parlement que la Commission songent non pas à réduire leurs attributions, mais au contraire à les accroître, et la Cour de justice agit en ce sens depuis l'origine, pour des raisons historiques.

Je pense donc, moi aussi, que ce sont les parlements nationaux qui pourraient être les gardiens naturels de la subsidiarité puisqu'un partage de compétences s'effectuera entre les institutions européennes et les autorités politiques nationales.

Quelle forme devons-nous donner à cette institution ? Il faudra en débattre pendant la CIG, mais ce sera un des points forts de la position française d'introduire, en complément du traité de Maastricht, une véritable institution gardienne de la subsidiarité.

J'en viens au progrès de fond. Le rapport du groupe de grands connaisseurs, d'experts, présidé par M. Westendorp, qui, en dépit de son nom, est un secrétaire d'Etat espagnol – mais cela montre l'alliance intime qui existait autrefois entre l'Espagne et la Flandre – vient d'être publié. Il maintient l'ambiguïté fondamentale qui consiste à croire que la CIG pourra être l'occasion d'un progrès significatif de l'intégration européenne.

Je tiens à dire qu'il n'y aura pas de progrès de l'intégration européenne dans le cadre de la grande Europe. L'Europe élargie ne peut pas être et ne sera pas le cadre d'une intégration européenne plus poussée.

Ce que nous n'avons pas réussi complètement à faire – le temps nous a manqué – entre Etats voisins et très comparables, il est évident que nous ne le réussirons pas

mieux, en allant plus loin, avec des Etats à l'égard desquels les différences de toute nature, économiques, politiques et sociales, s'accroissent.

Il n'y aura donc pas de politique étrangère et de sécurité commune à l'échelle de l'Europe élargie. Ceux qui croient le contraire vivent dans la fantaisie. Quand vous savez à quel point il est complexe, dans un pays comme les Etats-Unis, de mettre en commun les moyens politiques et diplomatiques pour conférer à un seul négociateur le soin de conduire la difficile négociation de paix en Bosnie-Herzégovine, comment pouvez-vous imaginer que les institutions, par la force des choses lâches et dans une certaine mesure disparates, de l'Europe élargie pourront concentrer sur un seul responsable ou sur un seul grand dossier les moyens nécessaires ?

Il n'y aura donc pas, je le répète, de politique étrangère et de sécurité commune à l'échelle de l'Europe élargie, et ce n'est pas la peine de la rechercher, mais il peut en revanche y avoir une meilleure coordination des positions défendues en commun, et l'on souhaiterait d'ailleurs que les exemples s'en multiplient aux Nations unies, car ce n'est pas le cas actuellement. En tout cas, ne continuons pas à viser un objectif qui n'est pas réaliste.

Deuxième point : la monnaie unique. C'est un des grands enjeux de la réunion de Madrid, un véritable rendez-vous historique. La CIG est un progrès de la construction européenne, mais le projet de monnaie unique est d'une tout autre nature. C'est un rendez-vous historique parce que, selon qu'elle sera un succès ou un échec, l'ensemble des projets d'union européenne conduits pas à pas depuis quarante ans basculera dans un sens ou dans l'autre.

Si l'on assiste, en 1999, à l'échec de la monnaie unique et au grand élargissement, sachez que ce sera la fin du projet ambitieux d'unification de l'Europe, et que nous retrouverons les attitudes traditionnelles d'aménagement de notre continent.

Or le succès ou l'échec de la monnaie unique dépendra en fait de la France. Si la France est en état d'entrer au 1^{er} janvier 1999 dans le système monétaire unifié, l'Allemagne, quoi qu'on prétende, ne pourra pas dire non. J'étais à Bonn hier encore ; j'ai eu le privilège de rencontrer à quelques jours d'intervalle le chancelier Kohl et le président de la Bundesbank, et nous avons parlé ensemble de ce sujet. Cette échéance est par conséquent le seul moyen et aussi la dernière occasion de faire progresser l'intégration européenne, et le succès dépend de nous.

Quels seront les autres sujets traités à Madrid ?

D'abord, il faut confirmer la date d'entrée en vigueur de la monnaie unique. Vous me répondrez sans doute que ce n'est pas très utile car celle-ci figure dans le traité de Maastricht. Mais, compte tenu de la campagne permanente, notamment dans une partie de la presse financière internationale, contre le projet de monnaie unique, il est important que la volonté politique s'affirme à nouveau et que l'on confirme solennellement à Madrid la date du 1^{er} janvier 1999.

En second lieu, il faut approuver le scénario du changement. C'est un problème technique compliqué. Il n'y a pas de précédent d'une situation au cours de laquelle on ait changé simultanément les monnaies de plusieurs grands pays industriels, commerçants et financiers, en les remplaçant par de nouveaux signes monétaires uniques.

Le scénario imaginé à l'heure actuelle consiste à réaliser la partie technique le 1^{er} janvier 1999 : on fixerait les parités et on ferait basculer le système financier et les

opérateurs financiers dans la monnaie unique en se donnant un délai supplémentaire de trois ans à peu près pour introduire les signes monétaires dans la vie quotidienne des entreprises et des particuliers.

C'est à Madrid qu'il faut approuver ce scénario ; mais nous formulons à ce sujet deux demandes.

D'abord, le basculement initial doit être suffisamment fort, c'est-à-dire que, le 1^{er} janvier 1999, un nombre suffisant d'éléments doivent basculer dans la monnaie unique afin de montrer que le processus est irréversible.

Deuxièmement, le délai de trois ans évoqué aujourd'hui pour l'introduction des signes monétaires doit être considéré comme un maximum, et je pense que l'expérience pourrait conduire à l'abréger.

Dernier problème : le nom de la monnaie unique. C'est un sujet sympathique, anecdotique, peut-être, mais il n'est pas sans signification pour nous, Français.

J'avais, en 1978-1979, proposé lors d'une réunion qui s'était tenue à Brême le nom d'ECU, afin de donner une consonance française à la monnaie européenne. Ce nom figure dans le traité. Si on le change, il faudra donc en tirer des conséquences juridiques pour le traité et je vous souhaite bonne chance, messieurs, pour aborder ce problème !

Nous avons accepté que Francfort soit le siège de l'institut d'émission, ce qui est une concession importante à nos partenaires allemands.

Je souhaite qu'on soit très attentif au problème du nom de la monnaie unique et qu'on ait les impératifs suivants présents à l'esprit.

Ce nom doit être unique : il ne peut pas se décliner selon les différents pays. Une monnaie a un seul nom : celui-ci doit donc être unique.

Ce nom ne doit pas être traduit. On ne peut donc parler d'euro franc, d'euro mark ou d'euro peseta, car l'un de ces noms l'emporterait inévitablement sur les autres, et on voit bien lequel. On ne peut pas non plus prendre un nom que l'on traduirait dans les différentes langues car l'une des traductions l'emporterait sur les autres, et ce ne serait pas la nôtre.

Enfin, il vaut mieux que ce soit un nom attractif : quand on a la chance de donner naissance à une nouvelle monnaie, il faut lui donner un joli prénom. (*Sourires.*)

Je mets en garde la délégation française à Madrid contre un renoncement précipité au nom actuel de la monnaie européenne. Je me réserve la faculté d'intervenir à nouveau sur ce sujet car l'opinion publique française y est sensible et je souhaite que nous conservions notre apport original.

Il s'agit de toute façon d'un produit de grande consommation, la monnaie étant le produit de consommation le plus utilisé sur un marché, et, si le désir de changer de nom se manifestait, il faudrait procéder à des tests dans l'opinion publique avant de prendre une décision.

Je vois que la lampe rouge clignote, monsieur le président, mais je vous demande une minute pour conclure.

M. le président. Je vous en prie.

M. Valéry Giscard d'Estaing. Je terminerai par les critères de Maastricht. On demande toujours de les atténuer, de les diluer, d'en renvoyer l'application à plus tard.

Pour la France, le seul critère qui pose un problème, c'est celui du pourcentage représenté par le déficit public. Pour les trois autres, nous serons en bonne position, et

sans doute en meilleure position que les Allemands, en particulier en ce qui concerne le critère relatif à l'endettement public.

Les Allemands ont l'inflation en horreur, les Français ont, quant à eux, l'aversion du déficit. Il faut se souvenir que le peuple français est un peuple honnête, de culture rurale, terrienne, où l'on ne dépense pas plus que ce que l'on gagne. Dans la culture financière française, il y a toujours eu l'aversion des déficits. Pourquoi ne pas traiter ce problème en rendant un peu de fierté à nos compatriotes quant à leurs capacités à cet égard ?

Je me tourne vers la composante gaulliste de notre majorité. Rappelez-vous qu'en 1965, à la demande expresse du général de Gaulle, nous avons fait en sorte que le budget de la France soit en équilibre. Rappelez-vous que les deux hommes du centre droit les plus connus dans l'histoire récente de notre pays, Pinay et Poincaré, ont été des hommes d'équilibre. Rappelez-vous enfin – M. de Charette y a fait allusion – qu'en 1980 le déficit public de la France représentait 1 p. 100 de son PIB.

Tout cela n'est pas hors d'atteinte pour nous et, de même que les Allemands s'appuient sur leur culture anti-inflation, je souhaite que la France retrouve sa tradition anti-déficit.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Valéry Giscard d'Estaing. J'en viens aux liens de la monnaie unique avec les autres monnaies. Parmi les monnaies qui ne feront pas partie du système monétaire unique, il y aura celles qui souhaiteront en faire partie mais ne le pourront pas, et celles qui ne souhaiteront pas en faire partie. Pour ceux de nos voisins qui seront dans le premier cas, il faudra imaginer et négocier un système spécial de relations, du type du système monétaire européen, garantissant la stabilité monétaire de la zone. A défaut, monsieur Guillaume, certains des avantages que nous comptons retirer de la monnaie unique seraient gaspillés du fait de l'existence à nos frontières de pays pratiquant des dévaluations compétitives.

La France vit actuellement une grande secousse, un grand ébranlement. Nous ne pouvons pas, nous qui parlons à l'Assemblée nationale, ignorer ce qui se passe dans notre pays et qui est l'expression d'une même angoisse, aiguë chez les uns, plus inconsciente chez les autres, qui traduit la crainte de franchir le seuil de la modernité. Et l'on ne franchit pas ce seuil sans adaptations, dont certaines sont difficiles et d'autres parfois cruelles.

Je ne crois pas, monsieur Josselin, que la France soit grande lorsqu'elle est seule contre les autres.

Mon opinion a toujours été différente. Je crois que la France est grande quand elle est en avance sur les autres. Et dans les dossiers qui seront traités à Madrid, celui de la future organisation de l'Europe, celui de l'Union européenne qui votera enfin notre continent d'une monnaie unique, comme toutes les grandes zones économiques du monde moderne, sur ces sujets, je souhaite que la France soit en avance sur les autres et, puisque ceci se passera à Madrid, qu'on n'entende pas la célèbre phrase de Montherlant dans *Le Maître de Santiago* : « Debout sur le seuil de l'ère nouvelle, je refuse d'entrer ».

Nous vous le demandons, monsieur le ministre : à Madrid, la France doit reprendre sa grande inspiration dans la construction européenne. Elle ne doit pas en abandonner l'inspiration à d'autres. C'est son œuvre, qu'elle la mène jusqu'au bout. (*Applaudissements sur les*

bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. A la veille du prochain Conseil européen de Madrid, il serait vain de nier le rapport qui existe entre cette lame de fond sociale – l'expression est de M. Viannet – que connaît notre pays depuis plusieurs semaines et l'annonce gouvernementale d'une mise à mal des services publics nationaux.

Les penseurs ne sont pas en manque de métaphores. Pour décrire le mouvement social que nous connaissons, l'un d'entre eux parle d'un magma ardent qui sort du cratère.

A nos yeux, nous vivons le premier grand mouvement social contre la logique ultralibérale du traité de Maastricht. Il faut être incurablement sourd pour ne pas entendre que de nombreux Français, notamment ceux qui sont en lutte pour la défense du service public, font explicitement le lien, dans leurs propos, sur leurs affiches et, sans recourir à une psychanalyse audacieuse, je dirai dans leur subconscient, entre la politique du pouvoir et le choix de Maastricht.

Je veux, de cette tribune, dire notre admiration pour la ténacité des cheminots, conscients de défendre un service public que, sans attendre cette grève, nous savions déterminant dans la vie nationale.

Sans m'abandonner au lyrisme, j'ajouterai que, visitant les assemblées générales de cheminots de ma circonscription, je les ai vus retrouvant leur propre fraternité et leur attachement à leurs syndicats.

La paralysie qu'ils ont suscitée, largement acceptée, a comme revitalisé le tissu social français en proie à une sorte d'ankylose.

Certes, nous n'avons pas d'illusion démesurée. Si le « gel » du contrat de plan est une bonne chose, s'il représente une victoire pour les cheminots et pour les usagers, chacun sait combien il faut être vigilant au sujet de l'avenir de la SNCF, véritable atout national. Ainsi les syndicats ont raison de le signaler pour que le « gel du contrat de plan » soit pleinement effectif, il convient de stopper immédiatement les suppressions d'emplois et les restructurations, de relancer par la concertation une véritable politique salariale.

Cette expérience de la lutte des cheminots contraste avec l'attitude des gouvernements qui se sont succédé et qui, d'allégeance en allégeance à Bruxelles, ont provoqué à la SNCF, dans les entreprises et nombre de nos services publics, de graves difficultés, voire le démembrement.

Cette forte résistance à la déréglementation – qui n'est d'ailleurs pas l'apanage des seuls cheminots – reçoit plus que de la sympathie de la part des usagers, de plus en plus conscients des dangers que l'Europe des marchés fait peser sur leur vie sociale et économique.

Je m'interroge – pour autant que j'aie un doute – sur le fait que cette forte résistance n'est pas étrangère au report au 20 décembre de la réunion du Conseil des ministres européens de l'énergie qui devait se tenir initialement le 14 décembre. Cela signifie, à mes yeux, que le Gouvernement français est contraint de tenir compte du mouvement social.

Cette réunion, d'ailleurs, n'est pas appelée à déboucher sur des décisions définitives.

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. Georges Hage. En France, il est incontestable que les services publics fonctionnent de manière satisfaisante ; la population est attachée à des services qui savent conjuguer solidarité, égalité, justice entre les citoyens. Notre service public répond aux nécessités économiques et sociales du pays ; il joue un rôle structurant, régulateur, un rôle d'intégration. Rappeler ces évidences, ce n'est pas nier qu'il est toujours nécessaire d'aller de l'avant, de moderniser le service public en l'élargissant et en améliorant sa qualité.

En tout état de cause, cette modernisation ne saurait être régressive pour les usagers ou pour les agents des services et des entreprises publiques. Or la logique dite « libérale » de Maastricht conduit irrémédiablement à réduire les services en prônant l'austérité budgétaire, alors que les besoins sociaux n'ont jamais été aussi importants.

C'est aussi au nom de Maastricht qu'on appelle au démantèlement du service public marchand en vue de céder à la finance les secteurs les plus rentables, sans tenir compte des investissements considérables souscrits par la nation et des risques de désagrégation sociale car, vous le savez bien, les affairistes qui s'empareront de la chose n'ont pas grand souci de l'intérêt général, de l'intérêt national, ni des salariés.

Comment la conférence intergouvernementale pourrait-elle ignorer la nécessité de répondre aux besoins sociaux de notre temps ? Elle ne discuterait pas de l'emploi, de la lutte pour plus de justice ni de l'élargissement des services rendus à tous les citoyens ?

Force est de constater que si le sommet de Madrid en restait à la lettre de Baden-Baden, aucun bilan ne serait tiré de la mise en œuvre de Maastricht. Les effets dévastateurs à l'encontre des services publics seraient ainsi passés sous silence.

A l'inverse, ne faut-il pas tout faire pour que s'engage un véritable débat, avec l'ensemble des forces sociales et politiques, sur le développement, la rénovation, la démocratisation d'un grand secteur public en vue de répondre aux besoins grandissants qui demandent des réponses modernes et efficaces ?

Un fort secteur public national, démocratisé, aux missions renouvées, constituerait un point d'appui indispensable pour impulser le redressement économique et l'emploi, permettre un aménagement harmonieux du territoire, maîtriser et reconquérir les technologies et les filières industrielles stratégiques. Bien évidemment, cela suppose des moyens de maîtriser la situation bancaire et financière pour assurer une politique d'investissement utile.

Un tel service public serait, par ailleurs, apte à organiser les coopérations fructueuses avec les entreprises privées. Cette conception de la vie économique et sociale, salutaire pour l'avenir de la nation, est incompatible avec les critères de Maastricht.

Il convient donc de faire le choix entre le devenir de la nation, le bien-être des citoyens et la dictature des marchés.

Un économiste sociologue, Emmanuel Todd,...

M. Jean-Claude Lefort. Anthropologue aussi !

M. Georges Hage. ... à qui l'Assemblée nationale vient de décerner son grand prix qu'elle lui remettra ce soir et en ces lieux mêmes, vient de confier à un journaliste de mes amis un propos que je me fais un plaisir de porter à votre connaissance, au cas où votre souci d'information n'irait pas jusqu'à vous conduire à lire *L'Humanité*. (Sourires.)

Il y est question de Keynes. Préciserai-je sans pédantisme qu'il était partisan d'une politique de priorité à l'emploi assurée par une politique volontariste d'investissement et de budget contre le monétarisme classique et inefficace de Churchill ?

Je reviens donc aux propos de M. Emmanuel Todd : « Une certaine tradition marxiste affirme que les classes dirigeantes font ce qu'elles font par intérêt. La tradition de Keynes, ce serait de dire que c'est plutôt la bêtise qui motive certaines erreurs de gestion économique par les classes dirigeantes. Moi, dans ce cas, je serais plutôt du côté de Keynes. La classe dirigeante peut parfois s'autoriser une certaine bêtise, dans la mesure où, à première vue, elle ne semble pas trop contredire son intérêt. » (*Sourires.*)

Notre pays ne comprendrait pas qu'une conférence décide du sort de notre spécificité socio-économique sans avoir son mot à dire, voire sans avoir le dernier mot. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

M. Robert Pandraud, *président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.* Monsieur le ministre, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir une fois de plus accepté – c'est maintenant devenu une coutume – que nous consacrons une séance à débattre avant un sommet européen, le prochain ayant lieu à Madrid dans les quarante-huit heures prochaines.

Je voudrais centrer mon intervention sur la mise en œuvre de l'union économique et monétaire et de la monnaie unique, qui constitue, comme l'a rappelé le Président de la République, un des points clés de l'avenir de la construction européenne, et pour laquelle nous espérons que le Conseil européen sera appelé à prendre des décisions importantes.

La délégation pour l'Union européenne a adopté hier soir un rapport présenté par M. Maurice Ligot. Sous une apparence technique, les politiques économiques et monétaires des Etats membres et les répercussions institutionnelles de la création d'une monnaie unique européenne sont une véritable révolution et auront des conséquences directes sur la croissance, l'emploi et l'avenir de nos Etats.

La délégation a constaté d'abord que le fonctionnement des marchés des changes engendrait des désordres monétaires graves qui ont perturbé les entreprises françaises et européennes. Si les dévaluations intervenues depuis l'été 1992 ont sans doute permis, dans un premier temps, de combler un retard de compétitivité des pays concernés, elles sont devenues, depuis 1994, de véritables dévaluations compétitives faisant éclater le marché unique européen.

De son côté, le dollar est passé de plus de 10 francs en 1985 à environ 5 francs actuellement, alors que tous les experts estiment qu'il devrait se situer entre 6,20 et 6,50 francs, taux assurant la parité des pouvoirs d'achat.

Des secteurs économiques entiers sont profondément touchés par ces dévaluations compétitives. Les études effectuées par le rapporteur de la délégation montrent qu'au moins une dizaine de secteurs économiques souffrent gravement des fluctuations monétaires, notamment le textile, l'habillement, la chaussure, l'automobile, l'aéronautique et l'industrie spatiale, sans parler de l'agriculture, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration.

Si les effets sectoriels sont clairement négatifs, les effets macro-économiques sont plus limités, nous dit-on. La Commission européenne conclut, pour sa part, que le marché intérieur ne semble pas réellement perturbé par les fluctuations monétaires européennes.

J'adore la macro-économie. J'attache plus d'importance aux difficultés créées dans nos entreprises et sur le plan de l'emploi... Nous arrivons à une situation de dumping monétaire où la variable d'ajustement ultime est l'emploi, sacrifié pour permettre des gains de productivité drastiques et menacé par de nouvelles opérations de délocalisations vers les pays à monnaie faible, et non plus seulement vers les pays à bas salaires.

Aussi estimons-nous qu'une monnaie unique partagée par tous les Etats membres est seule capable d'apporter durablement une solution aux difficultés monétaires internes à l'Union. Outre une simplification des transactions et des économies de frais de change, une monnaie unique garantira la sécurité des échanges commerciaux. La future monnaie unique affirme une zone de stabilité face à l'ensemble des devises des pays tiers, notamment face au dollar. Mais, au-delà de son intérêt économique, elle traduira une ambition politique à l'échelle du continent européen.

Certes, sa mise en œuvre ne résoudra pas tous les problèmes monétaires de l'Union européenne. Le traité sur l'Union européenne, préparé et ratifié avant la crise européenne des changes, ne pouvait prévoir ni les effets de cette crise ni les remèdes à y apporter. Comment contrer les dévaluations compétitives jusqu'à la création de la monnaie unique ? Quelles seront les relations entre la future monnaie unique européenne et les monnaies des Etats membres qui n'y participeront pas tout de suite ? Nous souhaiterions, monsieur le ministre, entendre vos réponses à ces questions fondamentales.

La délégation souhaite, pour sa part, que des sanctions ou des incitations soient prévues, par exemple en ce qui concerne le versement des fonds communautaires. Elle appelle d'urgence au retour de toutes les monnaies de l'Union au sein du système monétaire européen, ainsi qu'à un resserrement progressif des marges de fluctuation, avec des ajustements éventuels par rapport aux parités actuelles, afin de tenir compte des réalités économiques. A terme, il faudra sans doute envisager un SME renforcé et obligatoire entre la monnaie unique et les monnaies des Etats membres qui ne participeront pas à l'Union monétaire dès sa mise en œuvre.

Les modalités de la future monnaie unique devront enfin être précisées lors du Conseil européen de Madrid. Les critères de convergence prévus par le traité de Maastricht ne doivent pas, selon la délégation, être aggravés, afin que le plus grand nombre possible d'Etats membres participent à la monnaie unique dès sa création, et aussi parce que, à tort ou à raison, les critères actuels sont déjà considérés par l'opinion comme l'une des causes des difficultés actuelles.

Enfin, la délégation s'est interrogée sur les répercussions institutionnelles de la création d'une monnaie unique. A-t-on réellement réfléchi à l'articulation qui devra exister entre une future politique monétaire unique, menée par une banque centrale européenne indépendante, et des politiques économiques et budgétaires restant de la compétence des quinze Etats membres ?

La question des liens entre la monnaie unique, la croissance, l'emploi et le citoyen est centrale pour la délégation. La préoccupation première des citoyens est l'emploi. La monnaie unique n'est pas un objectif en soi, mais un

instrument au service de cette fin. L'Union économique et monétaire ne doit pas constituer un frein à l'activité économique. Elle doit se donner pour mission de devenir un atout au service de la croissance et de l'emploi.

Enfin, il y a lieu de prévoir dès maintenant les modalités les plus concrètes de la mise en œuvre de la monnaie unique au niveau des transactions quotidiennes. Combien de nos concitoyens, trente-cinq ans après la mise en circulation « du franc lourd », parlent encore en « anciens francs » ?

Or les derniers cours donnent un ECU à 6,48 francs. La lisibilité n'est pas évidente ; combien croyez-vous avoir d'électeurs qui soient capables de pratiquer ce taux de conversion ?

Deuxièmement, avez-vous évalué le coût pour les établissements financiers de cet échange généralisé des monnaies ?

Troisièmement, avez-vous pensé à la protection nécessaire de nombreux Français, et particulièrement des personnes âgées, qui iront échanger leurs billets ou leurs pièces de monnaie au bureau de poste ou à la banque voisine ?

Autant de problèmes pratiques qu'il faudra bien veiller à résoudre si l'on ne veut pas provoquer un traumatisme dévastateur.

Monsieur le ministre délégué, j'ai limité mon intervention à la monnaie unique. Notre collègue Patrick Hoguet traitera, pour sa part, de la réforme institutionnelle et de la participation collective des parlements nationaux.

J'aimerais obtenir des éclaircissements sur les points que j'ai évoqués. La délégation, dans sa quasi-unanimité, est très favorable à l'instauration de la monnaie unique. Encore faut-il, bien entendu, que nous ayons les garanties indispensables pour ne pas créer de traumatismes supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Boyon, *président de la commission de la défense nationale et des forces armées.* Monsieur le président, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, l'Europe de la défense est en panne. A peine trois ans après le traité de Maastricht, qui l'a fait entrer dans le champ de la construction européenne, le sentiment est que le chantier de la défense européenne est quasi à l'abandon et qu'on ne sait plus très bien si on y construit ou si on y démolit.

Après vous avoir entendu le 28 novembre dernier, monsieur le ministre, la commission de la défense a souhaité profiter du débat proposé aujourd'hui par le Gouvernement pour évoquer un sujet trop rarement traité dans notre assemblée. On ne comprendrait pas qu'à l'occasion de la déclaration gouvernementale sur le Conseil européen de Madrid et sur la conférence intergouvernementale, la défense soit absente de nos réflexions et que nous n'évoquions pas la question de la sécurité de l'Europe.

Chacun avait bien conscience, lors de la négociation des accords de Maastricht, que les dispositions concernant la politique étrangère et de sécurité commune ne pouvaient être que le fruit d'un compromis aboutissant à une formulation floue permettant à chacun de procéder à sa propre lecture.

L'article J 4 du traité sur l'Union européenne dispose : « La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. »

Dans cette phrase, chaque mot, chaque ponctuation, pourrait-on dire, a son importance.

On discerne bien l'orientation qui est proposée par cet article du traité et les différentes étapes qu'il prévoit pour que soit effectivement mise en œuvre, malgré l'emploi du conditionnel, une défense commune.

La préparation de la conférence intergouvernementale paraît donc être le moment privilégié pour faire le point sur l'état de la politique extérieure et de sécurité commune et pour la faire avancer.

Tout en comprenant bien le discours gouvernemental – selon lequel cette conférence doit d'abord s'attacher à la réforme indispensable des institutions, préalable à tout nouvel élargissement, et il faut prendre garde de ne pas s'exposer à une remise en cause des politiques communes –, je pense que la France ne peut rester muette et qu'elle doit présenter des propositions précises en matière de sécurité et de défense, sans ignorer, bien au contraire, les questions industrielles.

Aujourd'hui, il est évident que la France est le principal moteur de l'Europe de la défense. Elle l'a montré sur le plan strictement militaire, notamment à travers sa participation aux opérations en ex-Yougoslavie, avec l'impulsion donnée par le Président de la République et la création de la force de réaction rapide. Elle doit aussi prendre les initiatives nécessaires pour les industries d'armement.

Cette nécessité s'impose alors que de nouveaux pays, neutres de tradition, ont fait récemment leur entrée dans l'Union européenne et que la majorité des pays aujourd'hui membres de l'Union ne disposent pas d'une véritable industrie d'armement et n'ont donc pas les mêmes préoccupations que nous.

Il conviendrait, me semble-t-il, qu'un certain nombre de points particuliers soient inscrits, à l'initiative de la France, à l'ordre du jour de la prochaine conférence intergouvernementale : on constate tout à la fois le blocage de l'Union de l'Europe occidentale et celui de l'OTAN. Le concept de forces séparables mais non séparées, les fameuses CJTF – *combined joint task forces* –, dont on attendait beaucoup après le sommet de Bruxelles en janvier 1994, est resté une formule théorique. Souvent évoqué, ardemment souhaité, le renforcement du pilier européen de l'Alliance marque le pas et l'Union de l'Europe occidentale n'est toujours pas l'outil d'intervention militaire des Européens.

La conférence intergouvernementale de 1996 me paraît donc l'occasion de tenter de répondre à certaines questions et de lever de multiples ambiguïtés.

Tout d'abord, quel sens convient-il de donner au mot « sécurité », qui figure dans l'expression « politique étrangère et de sécurité commune » ? Faut-il n'y voir que les actions préventives pour la stabilité en Europe, comme on le dit dans les pays neutres, ou bien les prémices d'une véritable politique européenne de défense ? Comment éviter que l'élargissement n'entraîne un nouvel affaiblissement du concept de défense européenne ?

La deuxième question est plus importante encore.

Y a-t-il aujourd'hui, en Europe, l'attente et la volonté d'une politique de défense commune ? La réponse n'est pas si évidente qu'on pourrait le croire à écouter les dis-

cours. En l'absence de menace directe, forte et identifiée comme au temps de la guerre froide, les Etats européens considèrent-ils qu'ils ont des valeurs communes à défendre, voire des intérêts vitaux pouvant justifier, à la limite, le recours à la dissuasion nucléaire ?

Un bon test de cette capacité à construire une défense européenne devrait être une tentative de rédiger en commun un Livre blanc européen sur la défense. La France va-t-elle le proposer à ses partenaires ?

La dernière question concerne les moyens militaires mis sur pied successivement : la brigade franco-allemande, le corps européen, l'état-major aérien commun franco-britannique, Euroformar. Ces institutions ne semblent pas adaptées aux situations militaires nouvelles. N'observe-t-on pas, en effet, que le seul outil militaire qui ait fait preuve de son efficacité sur le terrain a été la force de réaction rapide, créée en quelques jours par la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, et rendue opérationnelle en peu de semaines ?

En outre, la conférence intergouvernementale devrait commencer à définir une stratégie européenne en matière d'industrie de défense, ainsi que les relations qui devront être mises en place avec les États-Unis. En tout état de cause, ni le projet de création d'une agence européenne de l'armement ni l'institution d'une agence franco-allemande ne constituent une réponse suffisante. L'ordre du jour de la conférence devrait aussi inclure la notion de préférence européenne en matière d'armement.

Toutes ces questions peuvent être résumées dans une interrogation essentielle : la France fera-t-elle de la défense un point important de la conférence intergouvernementale ? Comment pense-t-elle motiver et convaincre ses partenaires ? Quels thèmes précis proposera-t-elle d'inscrire à l'ordre du jour ? Autant de questions sur lesquelles je souhaiterais connaître la réponse du Gouvernement.

Chacun en France ressent bien que l'Europe de la défense doit avancer. S'il apparaissait que ce n'est pas possible aujourd'hui dans le cadre de l'Union européenne, sans doute conviendrait-il, au moins de manière transitoire, de rechercher d'autres cadres et d'autres procédures. Mais il faut profiter de la conférence intergouvernementale pour clarifier les choses. Cela est d'autant plus nécessaire que les budgets militaires sont aujourd'hui plus difficiles et plus étroits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le président, monsieur le ministre, la construction européenne est certainement, aujourd'hui, dans sa phase la plus inconfortable. Elle est au milieu du gué, là où l'on subit tous les inconvénients et où il est difficile aussi de percevoir clairement l'avenir, bref dans une phase de doute.

Cela explique sans doute l'attitude relativement paradoxale des Français. Les entrepreneurs, les artisans, les commerçants se disent soucieux de la construction européenne, surtout lorsqu'ils sont proches des frontières, mais, en même temps, on a le sentiment que l'opinion publique y voit plutôt la source de contraintes nouvelles et aborde avec réticence la phase qui s'annonce. Il est vrai que, dans leur ensemble, nos concitoyens perçoivent davantage les contraintes que les apports concrets, qu'ils ont souvent un sentiment d'inefficacité, d'inutilité, voire

de gaspillage, lorsqu'ils considèrent les institutions européennes et leur fonctionnement. Aujourd'hui se posent en France, vis-à-vis de la construction européenne, un problème d'adhésion des Français et un problème de lisibilité, pour reprendre une terminologie à la mode.

Dans cette perspective, la conférence intergouvernementale de 1996 est une opportunité pour faire avancer les choses, non seulement sur le plan technique, et des voix autorisées viennent de s'exprimer à ce sujet, mais aussi en ce qui concerne l'adhésion de nos concitoyens. Ce peut être, en effet, l'occasion de mettre à plat un certain nombre de causes de dysfonctionnement, en vue d'y remédier, et peut-être, si on le veut vraiment, le moment d'un nouveau départ sur des bases saines.

De quels dysfonctionnements s'agit-il ? Ils se résument en deux mots : irresponsabilité et déposssession. Les Français – j'y reviens car l'Europe ne se construira pas sans leur adhésion – ont souvent le sentiment que des décideurs anonymes agissent dans la mise en œuvre de la construction européenne de manière irresponsable. Ils ont en même temps l'impression d'être dépossédés de prérogatives nationales auxquelles ils sont profondément attachés.

A partir de là, il me semble que deux types de mesures permettraient de rectifier la situation actuelle : une révision du fonctionnement interne ; une meilleure harmonisation entre les compétences européennes et les souverainetés nationales.

La révision du fonctionnement interne, c'est d'abord une meilleure répartition des compétences au profit des politiques, c'est-à-dire de ceux qui sont responsables. Dans les rapports entre la Commission, le Conseil et le Parlement, il est indispensable de réaffirmer la suprématie du Conseil. C'est lui qui détient la responsabilité politique ; c'est lui qui doit exercer le pouvoir politique. Il convient sans doute de réaffirmer plus nettement, vis-à-vis de la Commission, un principe auquel son fonctionnement au quotidien n'est pas toujours exactement conforme.

Deuxièmement, il importe de réaliser une meilleure pondération des voix entre les pays membres. D'autant que nous allons vers l'élargissement. Nos concitoyens ne comprendraient pas que des pays qui n'ont pas le même poids, qui n'ont pas le même pouvoir et qui n'apportent pas la même contribution à la construction européenne puissent leur imposer des décisions. De ce point de vue, la pondération des voix est un préalable indispensable à un élargissement de la règle majoritaire.

Enfin, si l'on veut améliorer la lisibilité du fonctionnement des institutions européennes, il faut également améliorer la représentativité. Cette amélioration passe à mon sens par une révision du mode de scrutin pour l'élection du Parlement européen. Lorsque nos concitoyens auront un élu qui les représentera directement et à qui ils pourront se plaindre, ils auront le sentiment de participer réellement à une construction européenne qui ne leur échappera plus. Aussi ai-je déjà dit au Parlement de Strasbourg que le scrutin uninominal permettrait d'assurer une réelle représentativité des élus.

Au-delà de l'amélioration du fonctionnement interne des institutions européennes, c'est également au niveau de l'harmonisation entre les compétences européennes et les souverainetés nationales qu'il convient de progresser, si l'on veut entraîner une meilleure adhésion de nos concitoyens. Les progrès à réaliser sont de trois types.

D'abord, il doit y avoir une simplification législative au niveau des textes européens, souvent trop précis et qui ne correspondent pas à notre tradition de la hiérarchie des normes juridiques. On a très souvent l'impression d'un fatras.

Ensuite, il est indispensable de mieux organiser les rapports avec les parlements nationaux. En France, nous avons fait des progrès en la matière. Au niveau de l'ensemble de l'Europe, il faut mettre en place des structures où les parlements nationaux aient davantage leur mot à dire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

Enfin, si l'on veut que nos concitoyens comprennent la construction européenne, il faut faire preuve d'un minimum de logique et leur expliquer que certains dossiers relèvent de l'Europe parce que l'action communautaire peut en améliorer le traitement, mais que, dans les autres cas, c'est le droit national qui s'applique.

Voilà, me semble-t-il, quelques éléments pour une mise à plat des causes de dysfonctionnement, préalable nécessaire à toute action de redressement. Mais la conférence intergouvernementale doit aussi être l'occasion de faire repartir la construction européenne sur des bases plus saines. Sans que ce soit le moment indispensable, je pense que c'est une étape importante. Il faut faire, aux yeux des Français, la démonstration de l'utilité de la Communauté européenne dans leur vie quotidienne.

Cela passe par la création des conditions d'une politique étrangère et de sécurité commune. C'est très difficile et l'élargissement ne nous rendra pas la tâche plus aisée. Mais en restant modestes et en réalisant des avancées très concrètes, nous pouvons y parvenir.

Cela passe aussi, probablement, par des symboles, des gestes forts. Par exemple, les Français devraient mieux savoir quel Etat assure la présidence de l'Europe et c'est pourquoi il est indispensable d'en allonger la durée. De même, la politique étrangère et de sécurité commune devrait être incarnée dans un personnage et non pas diluée au milieu de multiples institutions.

Il faut encore – c'est un autre élément très concret pour les Français – assurer une réelle coopération policière et judiciaire. Il y a eu des tentatives et des avancées. Mais trop peu a été fait. Quant on vit près des frontières, on se rend compte des limites auxquelles se heurtent ces politiques communes. Il est vrai que la remise en cause de l'application des accords de Schengen, aussi justifiée qu'elle soit, ne contribue pas à une vision claire de ce que peut être une réelle coopération judiciaire et policière.

Enfin, il faut veiller à une réelle et équitable application des politiques déjà adoptées dans le cadre de l'union économique et monétaire. La discipline monétaire est un élément essentiel. Là encore, on se rend mieux compte, dans les zones frontalières, des effets dévastateurs des dévaluations sauvages ou institutionnelles. C'est toute l'économie de ces régions qui est remise en cause et, à plus long terme, c'est l'économie nationale qui est atteinte, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui sont les plus touchées.

Même si c'est un peu marginal par rapport à la conférence intergouvernementale, il convient également de rappeler que les règles de concurrence doivent être appliquées de la même façon par tous. La France est souvent le bon élève de l'Europe ; après avoir beaucoup discuté, certes, nous faisons appliquer strictement les règles. Malheureusement, d'autres pays proches du nôtre ne font pas de même. Les Français éprouvent ainsi un sentiment

d'injustice ; ils ont l'impression d'être sacrifiés à la construction d'une Europe où ils voient plus d'inconvénients que d'avantages.

Au-delà des préoccupations techniques déjà évoquées par nos collègues et dont je me suis volontairement éloignée, nous devons mettre à profit la conférence intergouvernementale pour rappeler à nos partenaires que la façon dont les citoyens de l'Union perçoivent la construction européenne est aussi un élément qui compte. Car, ne l'oublions pas, l'Europe ne peut se construire qu'avec les hommes et les femmes de tous les pays qui en sont membres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le président, monsieur le ministre, la politique étrangère et de sécurité commune est à l'ordre du jour du sommet européen d'après-demain, à Madrid. La paix de Dayton va être confirmée demain à Paris par toutes les parties au conflit bosniaque : Bosnie, Croatie, Serbie et pays garants du futur traité. Bonne occasion de tirer un bilan et des leçons sur ce qui est ou aurait pu être un exercice pratique de la politique étrangère et de sécurité commune.

Les Etats-Unis occupent depuis quelques mois une place centrale dans un processus où les Européens n'ont jamais été en mesure de piloter l'événement. La paix a été négocié à Dayton sur une base aérienne des Etats-Unis alors que, 1994, les Européens étaient arrivés très près d'un accord. Ils se sont même, comble de l'ironie, opposés avec succès à ce que le traité porte le nom de traité de l'Elysée. Ils vont diriger sur le terrain les opérations militaires. Ils exercent de fortes pressions au sein de l'OSCE pour obtenir la gestion et le contrôle des élections qui doivent être organisées. La France a pourtant fait beaucoup dès 1991. Le Royaume-Uni, lui aussi, a pris des initiatives ; l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas ont été très actifs et présents sur le terrain de la diplomatie ou des armes. Pourtant les Européens, à l'heure de vérité, accompagnent un processus qu'ils n'ont jamais maîtrisé et qu'ils ne maîtrisent toujours pas. Bosnie, aujourd'hui, Haïti hier, Proche-Orient avant-hier, l'Europe, faute de savoir parler et agir d'une seule voix, n'a malheureusement pas été en mesure de peser sur les grands événements de ces dernières années.

La conclusion de cette situation, tirée en son temps par le Président Mitterrand, vous la connaissez. Le traité d'Union européenne de 1992 a ouvert le chantier de la politique étrangère et de sécurité commune. Malheureusement pour nous et pour l'Europe, l'encre portant création de cette politique n'était pas sèche que l'affaire bosniaque venait aggraver le constat de carence ayant justifié sa création. Vous connaissez les éléments de ce rendez-vous manqué qui, je l'espère, va engager les Quinze à confirmer et renforcer leur coordination.

En 1991, les diplomaties n'étaient pas sur la même longueur d'ondes. Le décalage franco-allemand a ouvert une brèche, précipité l'éclatement de la Yougoslavie et les indépendances.

L'engagement militaire sous le chapeau de l'ONU n'a pas été possible pour tous. L'Allemagne, l'Italie, pour des raisons respectables, mais dommageables à la cohérence collective, ont soutenu l'action des « casques bleus » sans participation et ont entamé l'efficacité de la démarche européenne. Ayant des soldats sur le terrain, le Royaume-Uni, l'Espagne et, bien sûr, la France ont articulé cette

présence sur la recherche d'un compromis. Ceux qui, pour des raisons encore une fois très honorables, ont estimé ne pouvoir être militairement présents en Bosnie ont logiquement cherché à influencer sur les événements par d'autres voies, passant par le soutien matériel à l'un des camps. Ce soutien a entraîné le positionnement en sens contraire de pays européens. Prenons l'exemple de la Grèce alignée sur la Russie ou de l'Allemagne sur les Etats-Unis.

La recherche d'un compromis, toujours douloureuse et difficile, a été de ce fait longue à concrétiser. Les parties bosniaques ont joué avec une efficacité redoutable sur ces contradictions pendant plusieurs mois. Cette absence de cohésion a donc retardé la paix pendant trois ans.

Au moment où de Conseil en Conseil, la politique étrangère et de sécurité commune progressait au point de trouver un discours permettant de forcer le chemin de la paix, en 1994, tout a basculé. Les Etats-Unis sont entrés dans le jeu avec leurs objectifs et leurs moyens.

L'opinion nord-américaine s'était émue des massacres, des destructions et de la purification ethnique. Mais elle n'était pas prête à envoyer ses soldats risquer leur vie pour les Nations unies comme l'ont fait plus de 200 « casques bleus » dont 53 Français auxquels je veux rendre hommage ici. L'intervention des Etats-Unis était donc inscrite dans des limites particulièrement étroites. Mais l'ingérence américaine avait-elle pour seule motivation l'émotion et la morale ?

Ceux qui en doutaient, et je suis de ceux-là, ont été rejoints aujourd'hui par tous ceux qui éprouvent un profond malaise après Dayton.

L'engagement extérieur et minimal de Washington a certes suspendu les combats mais imposé un accord principalement géré par les Etats-Unis. L'Europe n'est-elle pas priée de fournir des soldats placés sous un commandement américain, et de mettre la main au portefeuille pour veiller au respect d'engagements définis pour l'essentiel par d'autres ? L'exercice pratiqué avec succès par les Etats-Unis dont les intérêts immédiats en Bosnie sont minimes a démontré avec maestria l'absence dramatique de l'Europe. Cette absence est-elle irrémédiable et irréversible ? Certainement pas. La politique étrangère et de sécurité commune offre le cadre permettant confrontation, discussion et convergences nécessaires à l'action. Il est urgent de reprendre la copie, et le plus tôt sera le mieux. J'espère que le Conseil de Madrid en donnera l'occasion.

Les questions qui restent posées sont en effet nombreuses et redoutables. Certaines sont immédiates. Qu'allons-nous faire pour donner ses chances à la paix en Bosnie ? Les conditions de négociation de l'accord, le flou de certaines clauses, les délais particulièrement étroits pour leur mise en œuvre, en rendent la réalisation difficile, voire incertaine. Que va-t-il se passer à Sarajevo ? Les populations déplacées vont-elles pouvoir regagner leurs foyers ? Les criminels vont-ils être jugés, en tout cas ceux qui sont traduits devant le tribunal pénal international ? On peut se poser la question après avoir constaté que, dans cette affaire dont l'issue a été heureuse, c'est le général Mladic qui a remis au chef d'état-major des armées les deux pilotes français, qui étaient non pas prisonniers en Bosnie, puisqu'il n'y avait pas eu respect des règles de droit international, mais otages, et ce pendant plus de cent jours. Les couloirs de la Posavina et de Gorazde sont-ils à terme un gage de paix ou de conflits potentiels ?

Toutes ces questions vont être contenues par la force des armes pendant un an pour des raisons et un calendrier ayant peu de rapport avec la situation réelle – je peux en témoigner m'étant rendu dans cette région il y a quelques jours.

Les Quinze, faute de mieux, ont accepté de cautionner ce traité incomplet et déjà contesté. Il leur revient de relever le défi, de susciter une confiance entre parties, absente aujourd'hui. C'est une affaire de soldats dans l'immédiat, d'argent aussi. Mais seule une action diplomatique européenne concertée peut générer un dialogue et une authentique négociation. La vraie garantie d'une paix durable, on l'a vu et on le voit au Proche-Orient, est dans la capacité des uns et des autres à dialoguer.

L'Europe peut-elle aider les Bosniaques des différents camps en présence à construire une paix solide ? Saura-t-on, demain, voir les mains qui se tendent vers nous dans cette partie du monde ? Pourra-t-on refuser l'entrée de l'Europe à la Croatie et à la Serbie qui frappent à notre porte, lorsque, le président de la commission des affaires étrangères le disait tout à l'heure, on acceptera demain Chypre et Malte ? Tout dépend de la volonté des Etats membres à mieux définir leur identité commune et les éléments constitutifs de leurs intérêts fondamentaux. L'efficacité est à ce prix.

Passant à d'autres sujets, je dirai, sans polémiques, que la reprise des essais nucléaires a affaibli, à mon sens, la capacité de la diplomatie française sur un certain nombre de dossiers,...

M. Pierre Lellouche. Comment osez-vous ?

M. Jean-Yves Le Déaut... sur le dossier bosniaque, on l'a vu cette nuit aux Nations unies, comme sur ceux qui relèvent de la PESC.

M. Pierre Lellouche. Il faut assumer ses responsabilités !

M. Jean-Yves Le Déaut. Nous en discuterons au fond cet après-midi.

Cela explique peut-être le dérivatif institutionnel que vous avez proposé, monsieur le ministre, et sur lequel je souhaiterais avoir quelques éclaircissements. Dans un grand quotidien, avec votre collègue allemand Werner Hoyer, vous avez proposé la création d'un échelon administratif nouveau, un secrétaire général de la politique étrangère et de sécurité commune. A l'issue du dernier sommet franco-allemand, je n'ai pas trouvé trace de cette suggestion. Mais peut-être n'ai-je pas lu avec suffisamment d'attention. J'ai entendu dire que la Commission était réservée et que nos partenaires n'étaient pas convaincus. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des éclaircissements à ce sujet ?

En matière européenne, l'heure n'est plus, à mon sens, aux gadgets et aux formules, fussent-ils les plus séduisants. La France, l'Europe attendent autre chose. L'Europe, si elle veut vivre, doit faire émerger des lignes d'action commune. A quelques mois de la conférence intergouvernementale, cela passe par une très grande vigilance à l'égard des réformes institutionnelles qui seront proposées, et nous souhaiterions avoir des réponses aux nombreuses questions qui ont été posées ce matin, monsieur le ministre. Cela passe par un réel contrôle de la subsidiarité par les parlements nationaux – c'est une idée que nous devons creuser. Cela passe par de nouvelles avancées en matière de défense, de sécurité, de diplomatie.

Le groupe socialiste, monsieur le ministre, espère que le Conseil de Madrid sera à la hauteur de ce défi européen.

M. le président. La parole est à M. Patrick Hoguet.

M. Patrick Hoguet. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, nous vivons aujourd'hui une situation paradoxale : l'Europe est de plus en plus présente à l'esprit de nos concitoyens et dans leur vie quotidienne. Pourtant, elle est de moins en moins comprise et donc, on peut le craindre, de moins en moins admise.

Le débat qui s'est instauré à l'occasion du référendum sur la ratification du traité de Maastricht et le résultat, positif mais extrêmement serré, de cette consultation ont été les révélateurs de ce malentendu croissant entre nos concitoyens et l'Europe. Nous ne saurions donc négliger le risque que les résultats de la prochaine conférence intergouvernementale ne soient pas approuvés s'ils devaient être soumis à une nouvelle procédure référendaire.

Et pourtant, les finalités de l'Union européenne ne sont pas fondamentalement mises en cause par nos compatriotes. Ils reconnaissent assez volontiers, je crois, qu'aucun pays ne peut, seul, apporter des solutions satisfaisantes aux problèmes cruciaux qui se posent à nos pays dans le monde troublé et dangereux qui est le nôtre et qui agitent nos sociétés confrontées à de graves phénomènes de déstructuration et d'exclusion.

Comment, dès lors, ne pas s'interroger sur des institutions et des procédures qui, en dépit de cette prise de conscience croissante de la nécessité européenne, ont laissé se creuser un tel fossé d'incompréhension entre l'opinion publique et les décideurs, celle-là ayant le sentiment que les décisions se prennent trop souvent à son insu, ceux-ci étant bien injustement ravalés au rang de technocrates agissant sans contrôle et déconnectés des réalités nationales ?

Le sentiment que ressentent nos peuples d'être très largement dépossédés de leur capacité d'influence sur les affaires communautaires provient, pour une part sans doute importante, du rôle trop effacé joué auprès de l'opinion par les parlementaires, qu'ils soient européens ou nationaux, alors qu'ils sont ou, en tout cas devraient être, les intermédiaires naturels entre les citoyens et la chose publique européenne.

Cette mauvaise intermédiation est une des manifestations du déficit démocratique des institutions européennes, que l'on s'accorde très généralement à dénoncer. Les parlements nationaux peuvent et doivent donc, aux côtés du Parlement européen, contribuer à résorber ce déficit.

Partons d'un premier constat : les signataires du traité sur l'Union européenne n'ont réservé qu'un rôle secondaire aux parlements nationaux dans la construction européenne, en reléguant dans deux déclarations très générales figurant en annexe à ce traité les quelques dispositions les concernant.

Le caractère très vague de la première déclaration qui dispose seulement qu'il convient d'intensifier les échanges entre les parlements nationaux et le Parlement européen et l'inadéquation de la deuxième qui incitait à la tenue d'assises régulières, lesquelles se sont révélées inefficaces, conduisent à récuser une solution que certains préconisent. Celle-ci consisterait à se contenter demain de la reprise de ces textes dans le corps du futur traité assortie de quelques améliorations de procédure concernant la transmission des documents communautaires aux parlements nationaux.

De même serait-il insuffisant de se limiter à recommander l'amélioration des procédures de contrôle des exécutifs nationaux par leurs parlements respectifs. Si

une telle amélioration est nécessaire – la France a prévu cette procédure en instituant l'article 88-4 de la Constitution – elle ne saurait être suffisante.

Ce qu'il faut, c'est institutionnaliser une participation collective des parlements nationaux au processus de la construction européenne. Cette association collective des parlements nationaux à l'Union européenne est d'autant plus justifiée qu'ils bénéficient de la légitimité première de laquelle est issue celles des institutions communautaires, et qu'ils représentent, mieux que quiconque, les réalités nationales qui doivent rester au cœur de l'unification européenne.

Pour autant, il ne s'agit pas de contester en quoi que ce soit la légitimité, plus récente et moins profondément enracinée, du Parlement européen. L'objectif central de la conférence intergouvernementale sur ce point doit donc être de concilier ces deux légitimités.

Par ailleurs, les parlementaires nationaux demeurent des agents privilégiés d'intermédiation entre l'opinion et la sphère politique. A ce titre, ils sont d'ailleurs de plus en plus considérés comme ayant à répondre devant l'opinion des décisions prises à l'échelon européen, alors qu'ils n'en sont, le plus souvent, que très mal informés.

Cette participation collective des parlements nationaux devra donc non seulement s'inscrire dans une logique de contrôle, mais également se fixer pour objectif de permettre l'explicitation, en direction des citoyens de leurs pays, des politiques européennes.

La démarche tendant à renforcer le rôle des parlements nationaux n'est donc nullement en contradiction avec la volonté de respecter les pouvoirs du Parlement européen. En effet, nous ne sommes pas ici dans un jeu à somme nulle. L'accroissement du rôle des parlements nationaux ne s'effectuera pas au détriment des compétences du Parlement européen, mais viendra s'y ajouter pour renforcer globalement le contrôle démocratique des institutions européennes.

Quel doit être le rôle de la représentation collective des parlements nationaux ? Dans quels domaines doit-elle s'exercer ? J'en vois trois : le contrôle de la subsidiarité, le contrôle de la sphère intergouvernementale, enfin le contrôle des matières communautaires requérant l'unanimité.

Je ne m'étendrai pas sur le contrôle de la subsidiarité déjà évoqué par plusieurs orateurs. Je crois en effet qu'il n'est pas possible de prévoir dans un texte, quel qu'il soit, la liste exhaustive des matières qui relèveraient de la compétence communautaire et de celles qui seraient de la compétence nationale. Il faut donc une procédure qui permette de donner les arbitrages politiques nécessaires, je dis bien des arbitrages politiques. En aucun cas, le problème de la gestion et de la définition du domaine de la subsidiarité ne pourrait être confié à la Cour de justice des Communautés européennes, comme cela a été proposé par certains. Cela reviendrait à donner à cette institution éminente un rôle quasi constitutionnel consistant à décider ce qui est de la compétence de l'Union et de la compétence des Etats. Cela ne me paraît pas envisageable.

Le deuxième point sur lequel le contrôle collectif des Parlements nationaux pourrait s'exercer est celui des deuxième et troisième piliers. Il s'agit en effet de domaines dans lesquels la responsabilité principale est dévolue au Conseil des ministres de la Communauté. Mais il est également prévu dans le traité que, sur ces matières, politique étrangère et de sécurité commune ou questions concernant la justice et la police, le Parlement européen doit être informé et que ces suggestions doivent

être « dûment prises en considération ». Je souhaite simplement que la représentation collective des parlements nationaux soit elle aussi informée sur ces matières qui relèvent de la compétence intergouvernementale et que le Conseil, lorsqu'il prendra ses décisions, soit éclairé par l'avis ainsi donné par les représentations collectives des parlements nationaux.

Dernier point, enfin, sur lequel pourrait s'exercer le contrôle collectif, celui des matières communautaires requérant l'unanimité. Parmi les domaines concernés figurent la fiscalité, les ressources propres, certaines grandes décisions de l'union économique et monétaire, la mise en application de l'article 235. Pour ces matières également, un avis, et un avis seulement, des parlements nationaux pourrait donner au Conseil une meilleure appréciation des choses.

Comment organiser cette représentation collective ?

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je tiens à souligner que l'essentiel est d'éviter d'alourdir inutilement les procédures communautaires.

C'est la raison pour laquelle la délégation pour l'Union européenne a récusé l'idée de créer une seconde chambre qui serait l'émanation des parlements nationaux. En effet, cela ne correspondrait pas à l'objectif de simplification et de clarification des procédures.

En revanche, il serait souhaitable de s'appuyer sur une institution qui n'a pas de reconnaissance officielle dans le traité, la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires, la COSAC. En effet, cet organisme a déjà démontré, par une série de réunions, son utilité dans l'échange d'informations entre les parlements nationaux et sa capacité à dégager des avis communs sur nombre de sujets. La COSAC pourrait donc être l'instance appropriée, mais il conviendrait, pour qu'elle soit écoutée dans les conditions que j'ai déjà indiquées, qu'elle soit reconnue dans le traité sur l'Union européenne, tel qu'il sera modifié.

Ainsi serait admise, par l'ensemble de nos partenaires, la nécessité que les parlements nationaux aient une expression forte et reconnue de l'avis qu'ils entendent exprimer. Elle se bornerait évidemment à émettre des avis.

Tels sont, monsieur le ministre, les voies et les moyens qui nous paraissent nécessaires pour assurer une plus grande implication des parlements nationaux dans le processus de construction européenne, car les sortir d'un rôle de simples spectateurs pour en faire des acteurs de la construction européenne, c'est se donner la chance de reconcilier les citoyens et l'Europe.

J'espère que la France saura faire partager ce point de vue à nos partenaires et que la conférence intergouvernementale de 1996 permettra une avancée significative sur la voie indispensable de la démocratisation des institutions européennes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lefort.

M. Jean-Claude Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes à un moment crucial de notre histoire, de l'histoire de notre peuple et de notre pays. Dans deux jours, en effet, le 15 décembre, le sommet européen de Madrid doit fixer l'ordre du jour de la prochaine conférence intergouvernementale, dont l'objet sera de discuter de l'avenir de cette vaste entreprise dénommée Europe.

Dans quelle direction, question essentielle, allons-nous orienter notre pays et l'Europe elle-même ? Tel est, selon moi, l'objet nodal de cette conférence. C'est dire l'importance que nous y attachons.

A partir de cet enjeu et des responsabilités considérables qui en découlent pour les uns et les autres, je ne développerai pas plusieurs points en détail, mais je m'en tiendrai à la problématique politique majeure dans laquelle nous sommes placés pour, sur cette base, décliner quelques idées.

Je tiens d'emblée à apporter une précision : quand je dis « politique » je pense au type de société vers lequel nous voulons, avec l'Europe, voir évoluer notre pays et l'ensemble du continent, au regard du monde dans lequel nous vivons, car nous ne pouvons tout de même pas en faire abstraction.

Or ce monde est caractérisé à la fois par des évolutions absolument formidables quant à la capacité des êtres humains à produire, à connaître, à maîtriser, à communiquer entre eux, à savoir, et par la persistance de dangereuses et redoutables sources d'explosions ou d'implosions potentielles, qu'il s'agisse des éléments constitutifs de la sécurité, au sens classique du terme, ou du nouveau concept d'insécurité qui tend à supplanter le précédent, sans l'évacuer pour autant, et qui se nourrit de toutes les injustices, inégalités et situations parfaitement archaïques résultant de volontés hégémoniques qui poussent à ce que j'appelle une dérive sociale des continents entre le Nord et le Sud. Dans le Nord, en France même, cela pousse à la mise en cause de la cohésion sociale, en raison même du fait que nos sociétés sont minées par leur inadéquation au monde contemporain.

Dégager les chemins du présent et d'un futur positif pour les sociétés et les êtres humains, en faisant reculer les éléments de décomposition qui coexistent, tels devraient être l'attache, l'objet, le centre de toute politique moderne en matière européenne.

Au regard de cet enjeu qui constitue une véritable exigence, peut-on dire, monsieur le ministre, que le type de construction européenne dans lequel nous sommes inscrits favorise ce positif au détriment du négatif, favorise le nouveau contre l'ancien ? Selon la réponse apportée à cette question, peut-on dire que les bases sur lesquelles se prépare la conférence intergouvernementale sont adaptées ou bien, au contraire, faut-il en changer ? Telle est la question que je veux traiter.

Si l'on voulait bien regarder les choses avec un minimum d'objectivité, force serait de convenir, tous ensemble, que le bilan de la construction européenne actuelle ne présente pas la même difficulté d'appréciation que lorsqu'il faut se demander si un verre est à moitié vide ou à moitié plein. Alors que, dans ce cas, le débat est toujours délicat et peut se poursuivre à l'infini, s'agissant du bilan concret de l'Europe, un fait est incontestable, qui mérite tout de même analyse : tous les objectifs proclamés comme étant un but de cette construction européenne se sont finalement traduits en leur contraire dans le vécu des gens et des peuples.

Je ne vous infligerai pas la liste des éléments constitutifs de cette analyse qui, loin d'être manichéenne, est simplement réaliste pour qui veut bien voir les choses en face. Il est vrai que voir, tout comme entendre, qualités qui semblent pourtant toute simples paraissent aujourd'hui presque relever de la vertu, tant elles font défaut aux élites – comme on les appelle – qui nous gouvernent.

Si cette cécité et cette surdité dominaient, à propos du jugement sur l'Europe, il est évident que les analyses seraient d'emblée polluées, que le simple relevé du réel serait source de désaccord alors que, au moins sur ce point précis, il pourrait, il devrait même y avoir consensus entre nous.

Je conçois fort bien que cela peut gêner pour la suite, car, pour avancer encore plus avant dans la voie actuelle, comme cela nous est proposé, il faut gommer cette réalité ou en hypertrophier quelques aspects seulement afin de la rendre présentable, ce qui ne serait ni raisonnable ni responsable. Pourtant, c'est le chemin sur lequel d'aucuns cherchent à nous engager. En effet, le « trip » de la construction européenne, spécialement depuis l'institution du marché unique et le traité de Maastricht, porte en lui les germes d'implosion ou d'explosion que j'évoquais précédemment, non seulement pour la France, mais aussi pour l'Europe des Quinze et le continent européen.

D'où vient le mal ? Où réside la cause des difficultés ?

Pour aller droit au but, je dirai qu'elles proviennent de deux éléments inséparables, totalement imbriqués et que seule ma volonté d'éclaircir m'amènera à séparer : d'une part le principe moteur qui cristallise tout et qui est répété à l'envi dans le traité de Maastricht, à savoir qu'il s'agit de bâtir une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre ; d'autre part, la volonté de constituer des institutions répondant à ce simple objectif, institutions dont le caractère fédéraliste n'est pas à démontrer.

Ces deux éléments, consubstantiels de l'Europe actuelle, tournent totalement le dos aux moyens à mettre en œuvre pour relever les défis du monde contemporain et pour offrir aux générations futures sinon un havre, du moins un espace de progrès, de stabilité et de paix, ce qui est le moins que nous puissions leur laisser comme héritage à faire fructifier.

Pour appuyer mes dires, je ne retiendrai que la situation en France, où ces deux éléments, que j'ai évoqués comme étant à l'origine du caractère contre-productif de l'Europe actuelle, sont mis en œuvre.

J'ai ainsi entendu le Président de la République expliquer, en substance, que les difficultés actuelles n'étaient absolument pas dues à Maastricht. Certes, on ne peut pas caricaturer en prétendant que tout, absolument tout, à la virgule près, provient de ce traité. Toutefois il est aussi caricatural d'affirmer qu'il n'est pour rien dans les difficultés que nous connaissons.

Ai-je besoin de procéder à une démonstration sur le poids insupportable que fait peser sur notre peuple cette économie de marché, où prime le libéralisme, cette construction de type fédéraliste qui nous impose des critères de convergence chiffrés, précis, sanctionnables et sanctionnés ? Ai-je besoin de démontrer que cette Europe-là ampute la France de toute marge de manœuvre, jusqu'à uniformiser notre pays sur un standard européen qui n'a rien à voir avec ce qui fait que la France est la France, qu'elle le restera car elle veut le rester ?

Il serait raisonnable que nous nous rendions tous, je dis bien tous, à l'évidence : plus de Maastricht, c'est moins de progrès, moins de France, moins d'Europe tout court, moins de société humaine et à taille humaine. Il s'agit donc bien de l'exact contraire de ce qu'il convient de faire. Le corset maastrichtien ne convient pas à notre peuple qui ne supporte pas, sauf quelques-uns qui perpétuent l'une des plus mauvaises de leurs traditions, l'uniforme et la soumission à l'étranger. La France c'est la France. Qu'on s'y habitue !

Or, malheureusement, cette tradition des plus mauvaises, est mise en œuvre aujourd'hui dans la perspective de la conférence intergouvernementale dont le sommet de Madrid constitue un jalon essentiel. En se laissant ainsi aller à la facilité, sans ambition pour notre peuple et notre pays, sans conserver une certaine idée de la France, sans avoir la volonté de continuer la France, on risque de la défigurer, de la noyer dans le moule libéral et fédéraliste de Maastricht.

D'ailleurs cette sorte de lettre de Baden-Baden, cosignée par M. Kohl et M. Chirac, dont la signature prend l'allure d'un simple codicille mineur, est l'illustration de ce qu'il ne faut pas faire.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de la politique de sécurité et de défense commune, puisqu'elle est à l'ordre du jour, pour montrer que, contrairement à ce qui a été dit, la crise yougoslave n'a pas été aussi grave à cause d'un manque d'Europe, mais parce qu'il y avait trop de cette Europe-là. En effet, quels intérêts ont dominé en ce domaine tandis que nos soldats étaient les plus nombreux sur le terrain, aux premières loges pour recevoir les mauvais coups portés par des fanatiques de tous bords ? Et, demain, plutôt que d'isoler certaines conceptions qui renaissent outre-Rhin et qui se développent outre-Atlantique, on voudrait insérer notre pays dans l'OTAN, car tel est bien le souhait exprimé de la part de ces deux « outre » !

Or la France n'a jamais été aussi rassemblée que lorsqu'elle parlait ferme et juste, qu'elle parlait France et, inséparablement, universel car, outre les dangers que je viens de relever et qu'il serait inacceptable de tolérer, qui ne voit qu'à isoler la Russie on risque de faire ressortir les griffes de l'ours qui se cache toujours en elle ?

M. Pierre Lellouche. Ah ?

M. Jean-Claude Lefort. Oui, mon cher ami, il ne faut pas isoler la Russie !

M. Pierre Lellouche. De là à la qualifier d'ours !

M. le président. Monsieur Lellouche, n'interrompez pas l'orateur !

M. Jean-Claude Lefort. A ne chercher qu'à isoler la Russie, on risque de faire réapparaître l'ours qui existe toujours. Je crois que chacun aura compris et observé que ma remarque est pertinente.

Je terminerai en posant une nouvelle question à laquelle il n'a toujours pas été apporté de réponse, alors que cela ne devrait pourtant pas présenter de difficulté.

Au-delà des problèmes qui seront évoqués au cours de la conférence intergouvernementale et après le sommet de Madrid, notre peuple sera-t-il, conformément à l'engagement pris par le Président de la République, alors qu'il était candidat, associé par voie référendaire à la décision finale quant au passage de notre pays à la troisième phase de ce mauvais traité de Maastricht ? En effet l'Europe nouvelle doit être sociale ou elle ne sera pas. Elle doit être démocratique et respectueuse des souverainetés nationales ou elle ne sera pas. Elle doit être pacifique et solidaire avec l'ensemble du continent et des autres continents, elle ne sera pas !

Monsieur le ministre, il est temps d'arrêter de tergiverser. Alors que le candidat-Président s'est prononcé en faveur d'un référendum, j'ai entendu dire qu'il ne fallait pas l'organiser parce que vous risquiez d'être battu. Mais c'est cela la démocratie. Si notre peuple ne veut pas des accords qui seront proposés après Madrid pour préparer

la troisième phase du traité de Maastricht, c'est son droit. Il est souverain ! C'est à lui que revient le dernier mot, en tout cas dans toute démocratie digne de ce nom.

Bien que le sujet ne soit pas directement à l'ordre du jour, j'ajoute que M. Juppé ferait bien d'écouter pareille recommandation !

M. le président. La parole est à M. Bruno Retailleau.

M. Bruno Retailleau. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, pour beaucoup d'observateurs français, ou étrangers d'ailleurs, la grève actuelle serait l'expression du rejet de Maastricht et des sacrifices sociaux infligés au nom de la monnaie unique.

Paradoxalement, depuis Maastricht et au fur et à mesure que l'échéance du 1^{er} janvier 1999 se rapproche, jamais la perplexité des opinions publiques n'a été aussi grande, jamais les divergences économiques n'ont été aussi profondes et jamais les iniquités monétaires n'ont été aussi importantes. Pourtant, au prochain sommet de Madrid, on fera sans doute comme si de rien n'était et on débattrait gaiement du nom de la monnaie unique, loin des réalités, loin du contrôle, loin des souhaits des peuples, sans se soucier de la pertinence économique ou politique de l'Union monétaire. Or la monnaie unique est, sur le plan économique, ni opportune ni même pertinente.

M. Jean-Claude Lefort. On vous le dit !

M. Bruno Retailleau. Ses partisans invoquent en général trois arguments en sa faveur.

Le premier : la monnaie unique serait un « facilitateur » des échanges commerciaux dans la mesure où elle mettra fin aux distorsions monétaires intracommunautaires. Cet argument appelle de ma part trois observations.

D'abord, la monnaie unique ne corrigera pas les distorsions monétaires avec la zone dollar, sauf – ce qui est à l'heure actuelle impossible – à imaginer qu'on ait une monnaie unique qui soit faible.

Ensuite, elle ne corrigera pas non plus les distorsions intracommunautaires, qui sont actuellement les plus préjudiciables, puisque – on le sait – l'Europe monétaire ne concernera qu'un tout petit nombre de pays.

Enfin, depuis le début des années 90, comment peut-on expliquer que les échanges commerciaux dans le monde ne se soient jamais autant développés en dépit même du désordre monétaire international ?

Selon le deuxième argument très souvent invoqué, la monnaie unique serait un bon moyen d'importer – subrepticement bien entendu – la discipline allemande, et permettrait à la France de partager avec l'Allemagne sa stabilité économique que garantiraient les critères de convergence de Maastricht. Il y a dans cette affirmation, à mon sens, deux idées fausses.

La première veut que ce qui est bon pour l'Allemagne le serait aussi pour notre pays et que ce que l'on peut souhaiter de mieux aux Français serait un accrochage définitif, irréversible au deutschemark surévalué.

M. Jean-Claude Lefort. Il ne le faut pas !

M. Bruno Retailleau. On oublie seulement de dire que l'on ne peut pas comparer l'Allemagne et la France pour cette bonne raison que la puissance industrielle allemande, double de la nôtre, a été construite précisément au moment où le deutschemark était sous-évalué.

La deuxième idée fautive est de penser que les seuls critères de convergence pourront nous aider à remettre de l'ordre dans nos finances publiques. Or ce qui arrive aujourd'hui c'est justement l'inverse.

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Bruno Retailleau. La recherche fanatique d'un taux de change fixe avec l'Allemagne – car, soit dit en passant, la monnaie unique c'est cela – provoque en France à la fois un taux de chômage élevé et un déficit budgétaire et social extrêmement important à travers deux mécanismes qu'il faut mettre à jour : d'une part, des taux d'intérêt et des taux de change élevés, qui cassent la croissance, gonflent le chômage, provoquent un déficit et renchérisent le coût de notre dette ; d'autre part, une politique contradictoire de la part de la Commission, qui pratique une ouverture commerciale à tout vent à l'extérieur des frontières de l'Union et qui demande, en même temps, aux Etats de réduire les déficits qui ont été engendrés par le sous-emploi créé par l'ouverture de l'Europe.

Le troisième argument économique invoqué consiste à affirmer qu'à un marché unique doit fatalement – on dira sans doute forcément – correspondre une monnaie unique. On sait, d'ores et déjà, que cette affirmation est fautive, sinon comment pourrait-on justifier que l'on s'appête à accepter un Schengen monétaire où plusieurs monnaies devront coexister sur un espace commercial unique ? En effet, il y a des pays, les plus nombreux – pays méditerranéens et pays scandinaves –, qui ne pourront pas rejoindre le noyau dur, et il y a aussi des pays qui ne voudront pas rejoindre ce petit cercle, notamment la Grande-Bretagne et sans doute le Danemark.

Ainsi, la course effrénée à la monnaie unique risque, au contraire, de faire éclater le marché unique. Dès lors que l'on remplace les incitations du marché à corriger les écarts en souplesse par le taux de change, par un ajustement bureaucratique, à coup de directives et à coup de subventions, on se condamne forcément à favoriser les tensions entre les pays membres.

Par conséquent, sur le plan économique, le dogme de la monnaie unique nous fait prendre le risque intérieur d'accroître notre fracture sociale et le risque extérieur de casser la construction du marché unique.

Notre pays doit impérativement et rapidement retrouver la maîtrise du rythme et de la nature de ses réformes.

La question de l'union monétaire n'est pas seulement d'ordre économique ; elle est aussi d'ordre politique.

Les eurocrates ont toujours pris soin de présenter la monnaie unique comme une simple commodité, comme un instrument technique. En réalité, elle est beaucoup plus que cela : c'est un instrument politique qui prépare l'engrenage de la construction fédérale.

M. Gabriel Kaspereit. Evidemment !

M. Bruno Retailleau. On se prépare une fois de plus à mettre, comme on dit chez moi, la charrue devant les bœufs.

En fait, à monnaie unique doit obligatoirement correspondre un Etat unique ; c'est d'autant plus clair aujourd'hui que le pacte de stabilité proposé par nos amis allemands suppose que les critères de convergence soient remplis de façon stricte et permanente. Cela nécessitera donc des politiques fiscales, budgétaires, sociales, monétaires aussi que seul un Etat fédéral pourra à la fois coordonner, imposer et surtout contrôler.

Le problème est que, pour avoir un Etat unique qui ne soit pas une simple construction intellectuelle, il faut une véritable solidarité naturelle, je dirai même une solidarité historique, instinctive, en tout cas une solidarité évidente entre les habitants qui composent cet Etat. Or, monsieur

le ministre, pouvez-vous me citer un pays, un seul pays parmi les Quinze où le sentiment d'appartenance à l'Europe l'emporte sur le sentiment d'appartenance à la communauté nationale ? Non, sans doute.

La monnaie unique – il faut le répéter – suppose une loyauté première envers l'Europe, sinon elle ne sera qu'hypocrisie et tromperie.

Par conséquent, puisqu'en 1992 les Français ont répondu lors du référendum à une autre question que celle de la construction politique fédérale de l'Europe, il paraît démocratiquement inacceptable que le peuple français ne soit pas à nouveau consulté sur un tel transfert de souveraineté. Si on ne le fait pas, on prend le risque d'une révolte des peuples contre l'idée même de l'Europe, alors que seules les modalités actuelles de sa construction sont en cause.

En conclusion, la monnaie unique ne se fera pas à quinze. La monnaie ne se fera pas en 1997, ni même sans doute le 1^{er} janvier 1999. La monnaie unique ne s'appellera pas non plus l'écu. Le bon sens gagne donc du terrain et, puisque rien ne se passe comme les textes le prévoyaient, autant remettre le dossier à plat, autant imaginer d'autres solutions, à mon avis, plus réalistes, c'est-à-dire une monnaie commune qui puisse dépasser le deutschemark et concurrencer le dollar, une monnaie commune respectueuse aussi de la priorité que doivent être l'emploi et la nation.

En terminant, je citerai André Gide qui disait que chaque individu était le plus irremplaçable des êtres. Je crois aussi que chaque nation est singulière, que chaque nation est une immense richesse historique, un patrimoine qui appartient au monde entier, universel, mais chaque nation est aussi dans l'ordre international le plus irremplaçable des êtres. Faut-il le rappeler : elle seule peut à la fois garantir l'exercice de la démocratie et l'exercice de la solidarité ?

De grâce, prenons garde de ne pas sacrifier cette réalité vécue et historique à des constructions intellectuelles, en tout cas, abstraites extrêmement dangereuses. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'actualité m'oblige, en trois phases, à revenir sur ce qui s'est passé hier soir à l'ONU.

La France a été condamnée par 85 Etats sur 177 pour ses essais nucléaires, un rapport de un à deux !

M. Jean-Claude Lefort. Beau score. La raison a gagné !

M. Pierre Lellouche. En revanche, en Europe, alors même que nous allons parler de sécurité et de défense communes dans les jours qui viennent, elle a été condamnée par deux pays sur trois.

M. Michel Bouvard. Scandaleux !

M. Pierre Lellouche. La seule puissance sérieuse en ces matières, l'Angleterre, a voté avec nous ; trois pays se sont abstenus : Espagne, Grèce, Allemagne.

M. Gabriel Kaspereit. Pas courageux !

M. Pierre Lellouche. Tous les autres ont voté contre. Je vous laisse méditer sur le sérieux de la politique étrangère et de défense commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kaspereit. On s'en aperçoit à l'assemblée de l'UEO !

M. Pierre Lellouche. Monsieur le ministre, il n'est pas possible de réfléchir à l'avenir de l'Europe et de la politique française à l'égard de l'Europe, en ignorant ce qui se passe depuis trois semaines dans notre pays...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Pierre Lellouche. ... et en ignorant l'impact de cette crise sociale, sans précédent depuis vingt-cinq ans, sur la suite des événements qui doivent nous conduire, au-delà de la conférence intergouvernementale, au rendez-vous de la monnaie unique en 1998.

Certes, la monnaie unique ne figure pas officiellement à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale.

M. Jean-Claude Lefort. Il le faudrait pourtant !

M. Pierre Lellouche. Officiellement et juridiquement, rien ne doit venir bloquer la réalisation de la troisième phase et du calendrier automatique qui doit se dérouler jusqu'à l'accomplissement de la monnaie unique. L'ennui est que la vie des peuples n'a rien à voir avec la robotique et que la plus rigide des mécaniques institutionnelles ne résistera pas bien longtemps aux contradictions sociales que nous voyons se produire dans l'Europe tout entière, notamment dans notre pays.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Pierre Lellouche. Avant d'aller plus loin et pour clarifier mon propos, que je voudrais solennel ce matin, je tiens à rappeler certains points.

Premièrement, j'ai voté pour Maastricht, malgré ses défauts...

M. Patrick Hoguet. Très bien !

M. Pierre Lellouche. ... comme j'ai voté pour la monnaie unique à laquelle je vois deux avantages au moins en théorie : d'une part, éviter, au sein même de l'Europe et du grand marché unique, des dévaluations compétitives qui viendraient ruiner ce marché et pénaliser les pays les plus vertueux, d'autre part, rétablir, face aux fluctuations du dollar, une zone de stabilité, ce qui est, après tout, l'objectif recherché par la France depuis Charles de Gaulle et Jacques Rueff.

Deuxièmement, je considère, comme le Président de la République, comme le Premier ministre et comme ce matin, Valéry Giscard d'Estaing, que le rendez-vous de 1998-1999 est politiquement capital pour la relation franco-allemande et pour l'avenir de l'Europe. Que la France rate ce rendez-vous, et la monnaie unique ne se fera pas et, si elle ne se fait pas du fait des difficultés internes de la France, alors les rapports de force entre la France et l'Allemagne en seront durablement affectés, comme sera affectée la poursuite de la construction européenne.

Troisièmement, je soutiens la détermination du Président de la République et du Premier ministre d'assainir les finances de la République, de réduire la masse de nos déficits, de sauver notre protection sociale et nos entreprises publiques de l'endettement énorme qui est en train de les étouffer tous les jours.

Enfin, je ne suis pas de ceux qui accusent l'autre, l'étranger – Bruxelles, Maastricht, Theo Waigel ou M. Tietmeyer – d'être responsable de nos maux, des difficultés ou de l'incapacité de notre pays et de nos élites de se réformer.

Je suis aussi, par nature et par ma formation universitaire, tout aussi rétif aux vérités révélées et absolues des tenants de la pensée monétariste unique. La monnaie unique, si elle doit se faire, ne se décrètera pas, en tout cas, ne se fera pas contre les peuples, mais avec eux.

M. Gabriel Kaspereit. C'est évident !

M. Pierre Lellouche. Aussi, nous aurions intérêt à poser et à répondre de façon convaincante aux quatre questions suivantes.

Premièrement, quel est l'intérêt de cette monnaie ? Elle n'a de sens que si l'ensemble des pays membres du même grand marché – on l'a vu hier à la délégation en examinant le rapport Ligot – participent à la zone monétaire unique, sinon la coexistence de deux zones pénalisera tous ceux qui essaieront d'être vertueux et on assistera à des dérèglements à l'intérieur du marché. Or nous savons – M. Retailleau vient de le redire – qu'à échéance prévisible, c'est-à-dire au moins une génération, de nombreux pays déjà présents dans l'Union ou futurs candidats ne rentreront pas dans la monnaie unique.

Deuxièmement : à supposer que la monnaie unique se fasse et qu'elle soit stable, peut-on réellement espérer faire cesser de la sorte les fluctuations compétitives du dollar, lesquelles constituent une machine de guerre permanente des Etats-Unis depuis vingt-cinq ans ?

Troisièmement, s'agissant des mécanismes institutionnels et de leurs conséquences politiques, le compromis fort instable du traité de Maastricht consistait à faire coexister une banque centrale indépendante, responsable de la politique monétaire de l'Union, avec les politiques budgétaires et fiscales décentralisées et qui demeureraient nationales. Aujourd'hui, les Allemands viennent nous dire – ils n'ont pas entièrement tort – que ce système ne suffira pas à garantir la stabilité de la monnaie et qu'ils entendent le renforcer, soit par un système de sanctions, soit par « davantage d'union politique ». Est-ce à dire, par conséquent, que la monnaie unique implique la fin des compétences budgétaires et fiscales des Etats ? Dès lors, est-ce à dire que les politiques budgétaires et sociales des Etats seront fixées par les banquiers qui seront assis à Francfort ? Auquel cas, que restera-t-il – je pose cette question de façon solennelle – de la démocratie parlementaire qui est fondée depuis cinq siècles sur la maxime britannique que tout le monde connaît : *No taxation without representation* – pas de taxation sans représentation ?

Enfin, question fondamentale de politique intérieure franco-française : est-on sûr que le calendrier de Maastricht, quant aux critères de convergence, soit compatible avec la très difficile – on vient de s'en apercevoir – œuvre de réforme qu'a courageusement entreprise le gouvernement français depuis l'élection de Jacques Chirac ? Tel commissaire français affirmait tout récemment dans les colonnes d'un grand journal du soir : « Si Madrid arrive à entériner un accord des chefs d'Etat et de gouvernement sur la confirmation du calendrier, la validation du dispositif et la levée des incertitudes sur le nom de la monnaie » – sujet franchement surréaliste quand deux millions de personnes sont dans les rues ! – « alors nous assisterons à un formidable retour de confiance non seulement des marchés, mais aussi des opinions publiques. » Et de conclure : « Nous créerons entre 1995 et 1997, en trois ans, plus de quatre millions d'emplois. »

M. Gabriel Kaspereit. Quel zozo, ce commissaire.

M. Michel Bouvard. On nous avait déjà dit cela pour le marché unique.

M. Pierre Lellouche. Ce discours tient malheureusement davantage de la foi du charbonnier.

Et de la théologie que de l'analyse des faits.

Dans un pays qui, comme le nôtre, souffre de rigidités sociales, syndicales, politiques, la conjonction de prélèvements déjà trop élevés et que l'on doit malheureusement relever pour sauver notre système de protection sociale et nos entreprises publiques, de taux d'intérêt, eux aussi trop élevés, d'une monnaie trop chère qui pénalise nos exportations et d'un chômage devenu intolérable, le tout télescopé avec un calendrier aussi contraignant sur deux ans, risque – je dis bien « risque » – de nous conduire non pas à la confiance retrouvée, ni à la reprise, mais à la déflation,...

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de vous acheminer vers votre conclusion.

M. Pierre Lellouche. C'est ma conclusion.

... avec son cortège de maux, malheureusement trop connus en France : baisse de la consommation, baisse de la production industrielle, baisse des investissements, reprise du chômage et, pour conclure, baisse des rentrées fiscales qui, à terme, mettra en péril l'objectif même qui est recherché, à savoir la réduction des déficits de moitié en trois ans.

Peut-on donc faire – c'est la question fondamentale – en deux ou trois ans tout à la fois : assainir drastiquement nos finances, relancer la croissance et l'emploi, réduire de moitié nos déficits budgétaires, procéder à des réformes profondes ?

C'est parce que je crois à ces objectifs nécessaires, monsieur le ministre, parce que je crois à l'Europe et à la relation franco-allemande, mais aussi parce que je doute que tout puisse être emmagasiné en deux ans en même temps, qu'il est de mon devoir aujourd'hui de soulever cette sorte de question préalable avec – vous l'avez vu – beaucoup de lucidité et beaucoup de modération, précisément parce que je ne veux pas qu'une question aussi grave soit récupérée, monopolisée par ceux qui récusent à la fois la réforme et l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, mes chers collègues, le passé n'intéresse pas assez les peuples, sauf lorsque les guerres éclatent et qu'ils se demandent comment et pourquoi on en est arrivé là. Le passé est notre mémoire qui peut, en tenant compte des circonstances, nous éviter beaucoup d'erreurs.

En parlant de la France, il faut toujours se souvenir qu'elle a participé en soixante-dix ans à trois guerres contre l'Allemagne : celle de 1914-1918 nous a valu 1,4 million de morts, le quart de nos jeunes, et un pays ruiné ; celle de 1939-1945 a provoqué en Europe des dizaines de millions de morts, la perte des empires coloniaux, la ruine de l'économie, le déclin des pays européens face au nouveau monde.

Pour supprimer les guerres entre les ennemis héréditaires, redonner à l'Europe sa place, des hommes de qualité, les Monnet, Schuman, ont fondé la CECA puis l'Europe des Six, des Neuf, des Douze et des Quinze.

Les trente glorieuses, 1945-1975, ont favorisé les grandes réformes qui se font toujours mieux en période de prospérité.

Dans ce bilan de cinquante ans, au plan politique, ce qui compte c'est avant tout l'entente France-Allemagne. La guerre est devenue impossible entre ces deux anciennes ennemies héréditaires.

Il n'y a pas de progrès pour l'Europe si les deux piliers ne sont pas indissolublement liés ; la mésentente, la séparation du couple entraînerait fatalement la dislocation de l'Europe. Notre continent, dans un « chacun pour soi », se verrait marginalisé sur la scène internationale. Chaque fois que l'Europe a été unie, comme dans l'affaire du GATT, elle a obtenu des succès. Cette union a apporté la richesse commerciale à la France, devenue quatrième puissance commerciale du monde.

De même, l'agriculture française, monsieur Guillaume, est la principale bénéficiaire – près de la moitié – du budget de la Communauté consacré à l'agriculture. Dans l'industrie, 20 à 25 p. 100 des ouvriers travaillent pour l'exportation.

Sur le plan social, des progrès avaient été faits. De 1989 à 1991, un million et demi d'emplois avaient été créés. Depuis la crise, la concurrence mondiale, la dévaluation de la peseta, de la lire, de la livre et le recul du dollar ont entraîné le chômage de 20 millions de personnes, qui constitue le grand problème aujourd'hui.

Bien d'autres domaines, comme l'Europe estudiantine ou touristique, devraient être mis en valeur.

Le résultat est que tous les peuples veulent faire partie de l'Union européenne. Et c'est là le problème. Nous étions six, nous sommes passés à neuf, à douze, à quinze ; bientôt nous serons dix-huit ou vingt. Comment allons-nous faire ?

Sur le plan politique, les institutions faites pour six ont peu changé. si ce n'est le rôle primordial accordé au conseil des ministres, conformément à ce que souhaitait d'ailleurs le président Giscard d'Estaing. Elles ne sont pas adaptées à une Union à neuf, à douze, à quinze. Comment pourraient-elles l'être si nous étions davantage encore ? Qu'advient-il du droit des commissaires des petits pays ? Qu'advient-il du droit de veto ?

Les partisans de l'Europe, dont je suis, n'ont jamais compris qu'on ait pu élargir l'Europe sans approfondir ou changer les institutions.

La réunion à Baden-Baden du Président de la République Jacques Chirac et du chancelier Kohl a-t-elle permis d'arrêter une position commune ? Que penseront les Etats qui seront écartés de la Commission ?

Sur le plan commercial, la monnaie unique, dont on a tant parlé, est un facteur de prospérité car elle conduira à l'économie de 100 à 150 milliards de dollars par an. Encore faut-il qu'elle se fasse ! Mais les peuples accepteront-ils les sacrifices qu'elle exigera d'eux ?

Sur le plan militaire, l'Union européenne occidentale, on ne le sait pas assez, a fait du bon travail, mais elle a été incapable de résoudre le problème bosniaque. La France et l'Europe sauront-elles se donner les moyens de résoudre les problèmes intérieurs grâce à un Eurocorps accru, doté d'un matériel uniquement européen ?

Cette Europe saura-t-elle résoudre l'immigration clandestine qui pose tant de problèmes aux villes du continent, notamment dans le midi de la France.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. Charles Ehrmann. Pour tous ces problèmes, la France est-elle prête à évoluer ? A-t-elle encore la flamme ? Ne préférera-t-elle pas le train-train quotidien, laissant peu à peu une Europe désarticulée tomber sous l'influence allemande ?

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Charles Ehrmann. Doyen de l'Assemblée nationale, je souhaite ardemment qu'une nouvelle génération concrétise et achève l'œuvre entreprise par les pères fon-

dateurs de l'Europe et donne à la France et aux Français la place qu'ils méritent et qu'ils peuvent obtenir, s'ils le veulent, car l'histoire est une question de volonté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous, vous avez la flamme !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je suis très frappé par la qualité et la franchise des propos qui ont été tenus à cette tribune, de quelque groupe qu'ils émanent. A mon tour, je veux insister sur le fait que ce débat n'était pas seulement utile, mais qu'il était nécessaire, comme ceux qui ont eu lieu depuis quelques mois et comme ceux qui devront être ouverts dans les mois qui viennent. Ainsi que le disait Pierre Lellouche, celui d'aujourd'hui, au moment où la France exprime son trouble ou son angoisse à bien des égards...

M. Jean-Claude Lefort. Son rejet !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... revêt une dimension et une signification particulières, qui exige la sincérité et probablement aussi un effort accru d'explication.

M. le ministre des affaires étrangères l'a dit, il y a d'un côté la méthode et la mécanique institutionnelle, et de l'autre le fond et l'ambition.

Je m'attacherai, en quelques minutes, en ayant conscience que l'exercice est difficile, à la fois à traiter ces problèmes de mécanique institutionnelle qui vont être l'un des éléments importants de la conférence intergouvernementale et à dire les convictions qui sont les miennes – ne m'en veuillez pas – à propos de l'ambition européenne ; mais ne doutez pas que je le fasse aussi en tant que ministre des affaires européennes, chargé par le Président Jacques Chirac d'appliquer une politique, aux côtés du ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut commencer par l'ambition, et ne parler qu'ensuite de la méthode !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. La mécanique est complexe, et je serais tenté de dire que c'est tant mieux. M. Retailleau, dont j'ai trouvé le propos un peu archaïque – on aurait dit qu'il vivait encore au XIX^e siècle – diabolisait l'Europe...

M. Bruno Retailleau. La vôtre, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et la construction européenne avec presque les mêmes mots que ceux qu'emploie le parti communiste, ce qui n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes.

M. Jean-Claude Lefort. Et alors ? Ce n'est pas déshonorant ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je n'ai fait qu'un constat !

M. Jean-Claude Lefort. Rappelez-vous le passé ! Rappelez-vous l'Histoire !

M. le président. Mes chers collègues, seul le ministre a la parole !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Retailleau, la construction européenne est complexe et, d'une certaine manière, c'est tant mieux,

parce que cette complexité qu'ont tant de mal à comprendre nos compatriotes – il faut donc expliquer encore – est le gage du respect des diversités. Vous ne ferez croire à personne, comme le disait ou l'écrivait le général de Gaulle, qu'il s'agit aujourd'hui de « broyer les peuples dans une sorte de purée de marrons » !

M. Gabriel Kaspereit. Il faudrait arrêter de citer le général de Gaulle à tout propos ! On veut lui faire dire des choses qui ne peuvent pas s'interpréter de la même manière aujourd'hui !

M. Charles Ehrmann. Ça, il l'a dit, monsieur Kaspereit !

M. Jean-Yves Le Déaut. Querelle dans la majorité !

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Cette complexité, disais-je, est le gage du respect de la diversité des peuples, des cultures et des traditions. La construction européenne est donc vouée à rester complexe.

Il s'agit d'adapter la mécanique européenne pour permettre l'élargissement. Le président Giscard d'Estaing et M. Hoguet ont évoqué certains des sujets liés à la mécanique institutionnelle. Je présenterai, trop succinctement à mon goût, quelques-unes des propositions françaises avant la conférence intergouvernementale.

Ainsi, la pratique du vote à la majorité qualifiée est actuellement assez courante, y compris pour ce qui touche au premier pilier. Mais le vote à l'unanimité reste la règle dans de nombreux domaines – je pense à certains secteurs de l'industrie, à la culture, aux programmes communs de recherche, à la fiscalité et naturellement à tout ce qui touche aux modifications institutionnelles ou à l'élargissement.

Le gouvernement français aborde la question de l'extension du vote à la majorité qualifiée de manière assez ouverte. Précisons cependant, pour compléter les propos de M. Giscard d'Estaing, dont j'ai bien retenu la leçon de prudence, que nous voulons à la fois conserver la possibilité de recourir au compromis de Luxembourg mais aussi, et surtout, pondérer différemment les voix.

Vous le voyez, c'est d'un tout autre système de vote qu'il est question. Il ne s'agit pas d'étendre purement et simplement le système actuel du vote à la majorité qualifiée, mais d'inventer ensemble – et cela sera compliqué – un autre système de vote qui tienne compte davantage, et de manière juste, en particulier du poids démographique des États membres. Nous parlons donc d'un nouveau système, et c'est sur ce nouveau système qu'il nous faudra trouver un accord pendant la conférence, y compris, et ce sera difficile, avec le Royaume-Uni.

M. Hoguet, comme le président de votre commission des affaires étrangères, a évoqué la Commission européenne. Là encore, la France souhaite que la Commission garde ou retrouve le caractère qui était le sien à l'origine, à savoir une institution collégiale et indépendante des pays. En réalité, avec l'élargissement de l'Union européenne, nous risquons de nous trouver avec une Commission de trente-cinq ou quarante membres qui n'aurait plus du tout la même nature. Ce qui compte, ce n'est pas tellement le nombre de pays, mais le nombre des tâches, le nombre des missions que doit assumer la Commission. C'est pourquoi nous proposons de limiter à quinze le nombre des membres de la Commission pour qu'elle puisse retrouver ou préserver son caractère collégial et indépendant.

Quelquefois, on a un sentiment injuste, mesdames et messieurs les députés, à l'égard de la commission. Au poste où je me trouve désormais, je vois les choses d'un peu plus près et j'essaie de les dire de manière objective. La Commission, telle qu'elle est aujourd'hui, présidée avec beaucoup d'autorité par M. Santer, est une commission qui a été, plus souvent qu'on ne le croit, favorable aux positions françaises.

M. François Guillaume. Depuis que Delors en est parti !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En voici quelques exemples : s'agissant de la directive Médias, du programme en faveur des pays méditerranéens...

Mme Nicole Catala. On l'a tout de même rogné, ce programme !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... ou, pour reprendre les faits que condamnait tout à l'heure M. Lellouche, des essais nucléaires, l'actuelle Commission a fait un travail objectif, rigoureux et impartial...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et elle s'est montrée, d'une certaine manière, beaucoup plus solidaire de la position française que ne l'a été le Conseil européen.

M. Pierre Lellouche. Le Parlement européen !

Mme Nicole Catala. Qui a été indigne !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Plusieurs d'entre vous – Mme Alliot-Marie, M. Hoguet – ont évoqué la question de la subsidiarité – c'est un terme important qu'il faut que nous parvenions à préciser. C'est parce que nous voulons donner un contenu et un contour à l'idée de subsidiarité, que M. Giscard d'Estaing avait introduite dans les traités, que nous avons proposé la mise en place du Haut conseil consultatif, reprenant l'idée proposée par Mme Nicole Catala, Mme Ameline et la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

Mme Nicole Catala. Nous préférons un « Conseil interparlementaire » !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Il s'agirait de créer, sinon une institution, du moins un organe, une instance de consultation, gardienne de la subsidiarité. Cette proposition française associerait dans un cadre commun les représentants qualifiés des parlements nationaux qui ont des choses intelligentes à dire sur ces sujets, sur ce qui est subsidiaire et ce qui ne l'est pas, mais aussi sur tout ce qui touche de très près les citoyens, c'est-à-dire les sujets du troisième pilier, dont la sécurité intérieure.

S'agissant du troisième pilier, nous aborderons d'ailleurs les évolutions nécessaires avec beaucoup de pragmatisme, et nous y serons beaucoup aidés si nous parvenons à faire passer l'idée d'un organe où les parlements nationaux pourraient être consultés, mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui – ce qui n'est pas difficile ! La vérité m'oblige à reconnaître que nous sommes assez solitaires sur ce sujet, ce qui ne nous empêche pas d'être déterminés.

M. Michel Bouvard. Il y a aussi la Grande-Bretagne !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je le répète, sur tous les sujets du troisième pilier, les parlements nationaux doivent avoir leur mot à dire et pouvoir donner leur avis avec pragmatisme. C'est l'opinion du Président de la République.

S'agissant ainsi de la lutte contre la drogue, de l'insécurité, de la maîtrise d'une certaine forme d'immigration sauvage, de la lutte contre des trafics d'hommes qui traversent l'Europe avec des passeurs, de questions liées au droit d'asile, des visas, sur chacune de ces questions, notre ambition est de trouver la meilleure réponse. Nous ne ferons preuve d'aucune forme d'idéologie. Dans certains cas, la meilleure réponse restera à coup sûr l'action intergouvernementale, voire l'action nationale. Dans d'autres, elle nécessitera davantage d'actions communes ou communautaires. Ce qui doit primer dans l'examen de ces sujets, j'insiste, c'est le souci d'efficacité pour apporter de vraies réponses aux citoyens.

Nous avons beaucoup parlé de cette mécanique institutionnelle au sein du groupe de réflexion qui a travaillé pendant six mois, groupe présidé par Carlos Westendorp et dont tout le monde reconnaît qu'il a fait du travail utile. Je précise d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas pour nous de négocier pendant cette période. Nous n'avons fait qu'identifier les enjeux de la conférence intergouvernementale tels qu'ils nous avaient été fixés par le traité de Maastricht, et plus récemment par les chefs d'Etat et de gouvernement à Cannes, et nous avons souhaité cibler la conférence intergouvernementale sur quelques grands chapitres afin qu'elle ne se disperse pas, qu'elle ne s'enlise pas. Nous en avons identifié également les options. Il s'agissait donc d'un travail de clarification. Et je m'efforcerai, dans les tout prochains jours, dès que je disposerai de la version française de notre rapport, de l'adresser à tous ceux qui le souhaiteront. Je vous invite à le lire. Il constitue une bonne photographie des positions des uns et des autres.

Sur le fond, j'évoquerai successivement les questions de défense, évoquées par Jacques Boyon et par votre doyen, M. Ehrmann, l'union économique et monétaire, la nature – M. Lefort parlait du « sens » – de l'Europe élargie, les services publics et, enfin, la nécessité de réduire le déficit démocratique dans la construction européenne.

Maastricht, dont on a beaucoup parlé ce matin – et c'est normal – a posé des principes audacieux et novateurs en matière de défense, comme l'a rappelé M. Jacques Boyon.

M. Jacques Baumel. Il ne faut pas exagérer !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je parle des principes, monsieur Baumel.

« La politique étrangère et de sécurité commune inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union européenne, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. » Pour répondre au président Boyon, je précise que la composante sécurité de la PESC inclut bien les prémices d'une véritable politique européenne de défense. Et l'article J. 4 que je viens de citer, précise que l'UEO « fait partie intégrante du développement de l'Union européenne ».

Il faut donc bâtir sur ces bases, et ce ne sera pas facile.

La conférence intergouvernementale devrait préciser que l'UEO est bien la composante de défense de l'Union. Notre objectif, mesdames et messieurs les députés, reste donc de rapprocher l'UEO de l'Union avec, à terme, quand les conditions seront remplies, la fusion. Je suis

donc d'accord avec M. Boyon, la défense doit faire partie de la CIG. La France ne restera pas muette sur ce sujet essentiel, l'Allemagne non plus. Mais l'exercice ne sera pas simple.

Mme Nicole Catala. Il y a cinq pays neutres !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Un Etat membre sur trois, en effet, madame Catala, est désormais en dehors de l'UEO ; là réside la difficulté.

Mme Nicole Catala. On ne peut donc envisager la fusion de l'UEO et de l'Union.

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Et cette ambiguïté n'a pas été levée au moment du dernier élargissement. Un Etat membre sur trois est actuellement en dehors de l'UEO, contre un sur six en 1992. La réticence de ces pays neutres face à toute avancée significative dans le domaine de la défense risque donc d'être forte. C'est d'ailleurs ce qu'ont montré les travaux du groupe de réflexion.

M. Pierre Lellouche. Il faut leur dire que la neutralité n'a aucun sens !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Là encore, je suis d'accord avec M. Boyon, cela ne doit pas nous dissuader, bien au contraire, de relancer un débat global sur la défense européenne à quinze. La France espère que cette conférence sera la première étape de ce débat indispensable qu'il nous faudra poursuivre ensuite.

A court terme, il est néanmoins probable que l'essentiel des progrès de l'Europe de la défense – monsieur Boyon, je l'ai d'ailleurs dit devant votre commission – ne se passera pas pendant la période d'exercice de la CIG, mais en dehors d'elle. Ce sera par exemple – et là non plus l'exercice n'est pas simple – la réforme de l'OTAN, qui s'engage, et que la France compte influencer fortement. Elle devra aboutir rapidement au pilier européen de l'alliance souhaitée par la plupart des Etats. Ou encore le développement des capacités opérationnelles européennes, en particulier des capacités d'observation, avec un important accord franco-allemand sur les satellites définitivement engagé à Baden-Baden. Ce sera aussi la mise en cohérence des forces multinationales européennes : le corps européen, le groupe aérien franco-britannique, EUROFOR et EUROMARFOR avec, à terme, un état-major commun auprès de l'UEO.

Cette mise en cohérence, à partir de l'expérience de la force de réaction rapide, que vous avez vous-mêmes citée, donnera un bon exemple de ce que pourra être dans le futur une opération militaire européenne réussie.

Enfin, l'Europe de l'armement, dont la structure franco-allemande décidée à Baden-Baden constitue une première étape, résultera à mon avis du succès de la coopération entre Etats, qui sont à la fois producteurs et acheteurs d'armements, et entre entreprises.

Je rappelle que, en 1998, est prévue la renégociation et la révision du traité de l'UEO qui devrait permettre d'intégrer le résultat de ces réformes dans le dispositif institutionnel européen. J'espère que la dynamique créée à ce moment permettra d'intégrer peu à peu à ce moment – c'est le vrai problème que nous avons aujourd'hui – les Etats neutres qui sont un peu à l'écart, même si cela prend du temps.

Une dernière idée fait son chemin : l'institution, à plusieurs, d'un service volontaire européen, qui pourrait être ouvert aux jeunes de toute l'Europe.

Monsieur le Député, vous avez évoqué ce qui se passe en Bosnie et le processus de paix qui va être officialisé aujourd'hui et demain à Paris. Je ne souhaite pas prendre

trop de temps pour répondre à la question concernant la tâche de l'IFOR. Mais vous aurez probablement sur ce sujet et sur la présence de la France aujourd'hui, les réponses aux questions que vous avez posées.

Un autre débat a été engagé, de manière différente d'ailleurs selon les orateurs, à propos de l'Union économique et monétaire.

J'entends bien les questions et les doutes qu'ils expriment. Ces questions, posées par M. François Guillaume, M. Pierre Lellouche, ou par le président Pandraud au nom de la délégation, sont légitimes.

J'ai entendu également les propos, plus caricaturaux, qu'a tenus à ce sujet M. Retailleau, propos qui ne m'ont pas vraiment étonné...

M. Bruno Retailleau. Il faut répondre alors, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je vais m'efforcer de le faire !

Mesdames, messieurs les députés, à propos de l'union économique et monétaire, je suis convaincu que la lutte contre les déficits se confond avec la lutte contre le chômage. Car les déficits font monter les taux, ce qui freine la croissance et, par là-même, la création d'emplois.

Ce n'est pas de l'obstination que de respecter les délais et les conditions de passage à la monnaie unique. C'est simplement le respect, je le dis avec tranquillité mais avec fermeté, du suffrage universel.

Le débat a eu lieu pendant tout l'été 1992, et le peuple français a tranché. Que cela plaise ou non, le verdict des urnes s'impose aujourd'hui à tous, y compris à vous, monsieur Retailleau,...

M. Bruno Retailleau. Pas sur l'Etat fédéral !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... y compris à M. Hage. Nous ne parlons pas d'autre chose que du respect du traité de Maastricht, ratifié par le peuple français, et de la mise en œuvre progressive, difficile mais nécessaire, des étapes qu'il prévoit.

M. Jean-Claude Lefort. Le peuple peut défaire ce qu'il a fait !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Mesdames, messieurs, la monnaie unique, ce n'est pas une contrainte. Ce sont des libertés : d'abord liberté des échanges dans l'ensemble économique le plus puissant du monde ; ensuite, liberté accrue dans la gestion de la politique monétaire. A la contrainte d'une devise extérieure dominante, nous allons en effet substituer la participation dans la gestion de la monnaie unique ; enfin, liberté de l'Europe, puisque la monnaie unique permettra à l'Union européenne de faire contrepoids à un demi-siècle, et même davantage, de domination du dollar.

En me risquant de nouveau à faire référence, avec beaucoup d'humilité, au général de Gaulle – mais j'ai peut-être quelques raisons, comme d'autres, de le faire – je dois dire que je ne comprendrais pas que le mouvement qui s'en réclame ne soutienne pas cette démarche qui tente de mettre fin à un demi-siècle et plus de domination du dollar par le contrepoids que peut constituer la monnaie unique.

M. Jean-Claude Lefort. Pour être dominés par le mark ? Le Général ne l'aurait pas accepté ! C'est du gaulisme, ça ?

M. Gabriel Kaspereit. Monsieur le ministre, vous avez le droit, tout comme un autre, de parler du général de Gaulle. Mais vous n'avez pas le droit de dire des choses pareilles !

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas le franc fort, c'est le Francfort ! Ne faites pas parler le général de Gaulle !

M. le président. Mes chers collègues ! Continuez, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Et je fais mienne à ce sujet la conviction qu'exprimait M. Lellouche.

Mesdames, messieurs les députés, voilà ce que j'avais à dire sur le calendrier et sur les étapes qui vont être à nouveau examinées et confirmées à Madrid. Et permettez-moi d'ajouter, tout en respectant l'opinion de chacun d'entre vous, que nous aurions tort de reculer devant ce qui constitue une certaine forme d'obstacle.

M. Jean-Claude Lefort. Un fossé !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Car ce recul s'accroîtrait d'autant que, pendant ce temps-là, d'autres continueraient à avancer. Nous ne sommes plus seuls. Nous ne vivons pas dans un espace fermé. Notre économie est désormais ouverte, au moins dans l'espace économique du continent.

M. Pandraud a évoqué un sujet important, celui des fluctuations monétaires. Si les fluctuations de ces dernières années n'ont pas produit de bouleversements macro-économiques, elles ont eu en revanche des conséquences graves sur le plan micro-économique. Nous avons pu le constater dans nombre de nos départements, où les entreprises agricoles, agro-alimentaires et les autres PME ont été touchées. Le Gouvernement considère que les difficultés de ces entreprises doivent être prises en compte. C'est une demande que nous avons formulée auprès de la Commission, notamment dans la mise en œuvre des mécanismes d'aide existants.

Mais le temps passe. Et comme nous ne pouvons pas traiter ces questions trop rapidement, dans la passion, je ne verrais pas d'inconvénients, comme ministre des affaires européennes, à ce qu'on organise ici, dans les semaines qui viennent, un débat de fond sur la monnaie unique, avec les ministres compétents, notamment le ministre des finances. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Après l'explication – qui vous est due – sur ce qui sera décidé à Madrid, un tel débat participerait à l'effort d'explication sur lequel je conclurai tout à l'heure.

M. Michel Bouvard. D'autant qu'on nous a promis que le Parlement serait consulté !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Je ferai remarquer à M. Retailleau, à M. Lellouche comme à d'autres, qui se sont exprimés sur ce point, que nous ne faisons pas de la monnaie unique un instrument miracle. Nous sommes convaincus que ses avantages l'emportent largement sur ses inconvénients. Certes, la monnaie unique ne corrigera pas toutes les distorsions. Mais de grâce, messieurs, ne pratiquez pas la politique de Griboille, qui consisterait à maintenir toutes les distorsions qui existent aujourd'hui entre quinze monnaies pour éviter d'en corriger les principales.

M. Bruno Retailleau. Une monnaie commune dès aujourd'hui permettrait de les réduire !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Nous savons bien que tous les pays de l'Union ne peuvent pas entrer en même temps dans la monnaie unique. Mais, quand bien même cinq, sept ou huit pays franchiraient la première étape, ce serait un progrès étant donné les distorsions générales simultanées et imprévisibles, qui existent aujourd'hui à la suite des dévaluations compétitives pratiquées par certains.

M. Charles Ehrmann. Songez à l'exemple du dollar !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Un autre problème de fond a été évoqué par M. Josselin et M. Hage à propos des services publics.

Mesdames, messieurs les députés, le Premier ministre a défini notre ambition en ce domaine. Les travaux du groupe de réflexion ont montré que la France est loin d'être isolée concernant le rôle qu'il convient de reconnaître aux missions de service public en Europe.

M. Jean-Claude Lefort. Ce ne sont pas les missions, ce sont les services publics qu'il faut reconnaître !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Mais, là encore, beaucoup de pédagogie sera nécessaire. Nos partenaires européens nous soupçonnent parfois de nous servir des services publics comme d'un prétexte pour amoindrir les règles de concurrence et défendre le monopole d'entreprises en difficulté. C'est du moins ce que j'entends et ce à quoi je réponds avec beaucoup de détermination.

Bien sûr, il ne s'agit pas de cela. Dans le droit-fil des conclusions du Conseil européen de Cannes – et le Président de la République Jacques Chirac avait veillé de très près à leur rédaction – nous voulons légitimer les missions de service public et les principes qui le guident : universalité, égalité de traitement envers les citoyens, continuité, préservation d'un aménagement équilibré du territoire, qualité et permanence du service rendu et, à long terme, préservation des intérêts stratégiques notamment, en ce qui concerne l'approvisionnement énergétique.

C'est cette reconnaissance de l'intérêt général par l'Union qui a guidé mes propres efforts pendant les travaux du groupe de réflexion et que j'ai fait prendre en compte. C'est cette reconnaissance de l'intérêt général par l'Union qui guidera nos propositions pendant le déroulement même de la conférence intergouvernementale.

Mesdames, messieurs, le président Giscard d'Estaing a ouvert un débat plus large : celui de la nature de la construction européenne. Et je ne suis pas en désaccord avec M. Lefort qui s'est demandé quel sens il convenait de donner à la construction européenne. Derrière le débat un peu complexe sur les institutions et derrière le débat économique et politique qui est lié à la mise en œuvre de cette monnaie unique, malgré la passion qui l'entoure, d'autres débats s'imposent que nous ne devons pas ignorer, dont nous ne devons pas avoir peur.

Quel sens donner à la construction européenne ? Quelle Europe voulons-nous ? Et je suis profondément d'accord avec le président Giscard d'Estaing : si le grand élargissement – qui va commencer progressivement – avait lieu sans que nous nous soyons dotés de la monnaie unique, c'en serait fini du projet européen tel que nous l'avons voulu.

Le sort de ce projet, mesdames, messieurs les députés, dépend de vous comme il dépend de nous ! Permettez-moi de vous le dire avec l'expérience que je commence à acquérir de ces relations au sein de l'Europe. Tout comme il dépend de nous que l'Allemagne reste solidaire ou redevienne solitaire.

M. Charles Ehrmann. Eh oui !

M. Patrick Hoguet. Absolument !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. M. Giscard d'Estaing s'est adressé tout à l'heure à une partie de la majorité, le groupe que je connais bien pour

en avoir fait partie pendant dix-huit ans et pour y rester attaché. Pour ma part, je reste fidèle à la vision qui inspire ce groupe à propos de l'unité du continent européen et je ne partage pas tout à fait le pessimisme exprimé par le président de la commission des affaires étrangères quant aux prochaines étapes liées à l'élargissement de l'Europe.

Je me souviens qu'au moment du débat sur Maastricht, le président de votre assemblée avait avancé des arguments très forts, qui étaient tout sauf médiocres. Il s'inquiétait que l'on constitue avec Maastricht une sorte d'Europe des riches, en laissant à l'écart de certains peuples. L'étape du traité ayant été franchie par la volonté du peuple, nous sommes devant une nouvelle et grande étape formidable, passionnante, difficile : l'élargissement de l'Europe à des peuples qui sont à notre porte. Mais prenons garde de ne pas diluer l'union politique actuelle au moment de l'élargissement. Permettez-moi de vous le dire avec force : il ne faut pas réduire l'union politique à quelques-uns pour commercer avec tout le monde.

Mesdames et messieurs les députés, j'ai rencontré il y a quelques semaines les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Europe centrale, orientale ou baltique. J'étais d'ailleurs accompagné de M. Kaspereit...

M. Gabriel Kaspereit. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et nous y avons été reçus avec une grande chaleur.

M. Gabriel Kaspereit. Comme toujours !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. L'impression que j'ai retirée de cette rencontre est que nombre de ces pays manifestent, plus que de l'impatience économique, une grande impatience politique : faire partie de l'union politique qui existe et qui va se renforcer au sein de l'Europe...

M. Gabriel Kaspereit. C'est parce que ce ne sont pas des technocrates !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... plutôt que du marché économique. Et je suis convaincu que nous n'avons pas le droit de décevoir ces peuples. Ils veulent adhérer à un projet commun.

M. Jacques Baumel. A un projet politique et à un projet de sécurité !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Non seulement à un marché, mais à une union politique, à une sécurité commune...

Même si cela prend quelquefois plus de temps, je pense que nous devons répondre à leur forte demande d'adhérer non seulement au marché économique commun, mais encore à la politique étrangère et de sécurité commune.

Lorsque nous engagerons cet élargissement, à partir des institutions adaptées et renouées – puisque tel est l'objet de la CIG – nous verrons alors l'utilité de l'idée avancée par le Président de la République française avec une grande détermination celle de la flexibilité.

Il faut que les États parlent ensemble de tout, qu'ils fixent des directions communes. Mais si certains États souhaitent aller plus vite que d'autres, il faut leur donner la possibilité de le faire sans que les autres ne s'y opposent.

M. Pierre Lellouche. Très bien ! C'est ce qu'il faut faire !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Le Président de la République m'a demandé d'introduire une telle idée dans les réflexions du groupe préparant la CIG. Elle a d'ailleurs été reprise – et ce n'est pas négligeable – dans la lettre franco-allemande signée il y a quelques jours par le chancelier Kohl et Jacques Chirac.

MM. Guillaume, Josselin et Lellouche – mais j'ai senti au fond ce besoin dans toutes les interventions – ont évoqué la nécessité de remédier au déficit d'adhésion qu'ils ressentent de la part de nos concitoyens à propos de l'Europe.

Monsieur Josselin, le cœur y est ! Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas douter de l'ambition, de la conviction européenne du Président de la République. Avec son tempérament, avec les mots qu'il utilise pour dire ses convictions, il souhaite – et je pense que vous devriez l'approuver – que la construction européenne et les prochaines étapes qui sont devant nous obtiennent non seulement le soutien des banquiers, des diplomates et des patrons, mais encore celui des ouvriers et des agriculteurs.

M. Jean-Claude Lefort. Faites un référendum !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Observez le Président de la République, et vous constaterez qu'il a toujours le souci de s'exprimer avec pragmatisme, avec des mots simples, avec une grande ambition, dans la tradition de la V^e République, pour que les citoyens les plus modestes comprennent ce qui se passe. Et c'est bien nécessaire. Car c'est peu de le dire, la construction européenne, depuis trente ou quarante ans, s'est faite dans un certain silence à l'égard des citoyens.

Le cœur y est donc, n'en doutez pas, monsieur Josselin. Cela dit, j'ai cru déceler dans votre discours une certaine ambiguïté qui m'a surpris de votre part. Votre parti a été cogestionnaire et coresponsable, pendant quatorze ans, de la construction européenne ! Vous avez le droit d'en revendiquer les progrès. Mais vous devez également en assumer les faiblesses. Et vous devez expliquer avec nous – comme l'a fait le ministre des affaires étrangères tout à l'heure – que ce n'est pas le traité de Maastricht qui est cause du déficit de la sécurité sociale ! Voilà ce qu'il faut répondre à ceux qui le prétendent !

M. Charles Josselin. Mais les socialistes ne le disent pas, monsieur le ministre !

M. Jean-Claude Lefort. Qui dit cela ?

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Expliquons, disons la vérité. Ne cherchons pas chez les autres, ailleurs et à Bruxelles, les raisons de nos difficultés nationales.

Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Philippe Seguin l'a très bien dit l'autre jour : quand bien même il n'y aurait pas le traité de Maastricht et la perspective de la monnaie unique, nous serions obligés de réduire nos déficits pour protéger la sécurité sociale.

Ne parlons pas de l'Europe à tort et à travers ! Ne cherchons pas des boucs émissaires, à Bruxelles ou ailleurs. Je le dis en vous appelant sur ce sujet à participer avec nous à l'effort de vérité, à l'effort d'explication,...

M. Charles Josselin. Et moi, je vous invite à relire mon intervention !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... en vous invitant aussi, compte tenu de vos responsabilités partagées, à davantage de précaution ou d'humilité.

M. Giscard d'Estaing a prononcé tout à l'heure avec beaucoup de force cette phrase : « La France est grande quand elle est en avance sur les autres. » C'est notre ambition que la France reste en avance. Personnellement, je ne me suis jamais résolu à l'idée que la France ne soit qu'un pays sans influence ou sans importance. Mais par où passent aujourd'hui, mesdames et messieurs les députés, l'importance et l'influence de la France ?

En raison de la concurrence qui se prépare et qui s'organise du côté nord-américain et du côté de l'Asie, l'influence de la France à travers sa langue, à travers l'ingéniosité et le dynamisme de ses entreprises, me paraît devoir aujourd'hui davantage passer par l'Europe.

Le président de la commission des affaires étrangères citait Montherlant. Mesdames et messieurs, ne refusons pas d'entrer dans cette nouvelle époque et de franchir cette nouvelle étape. Entrons-y au contraire avec beaucoup de volontarisme ! Mais sachez que notre devoir est aussi d'ouvrir la porte, d'aider à en franchir le seuil à des peuples européens qui ont été mis entre parenthèses de la démocratie par des régimes communistes, pendant cinquante ans.

L'avenir, c'est ma dernière conviction, n'appartient pas aux peuples qui se replient sur eux-mêmes, qui se recroquevillent. Il appartient aux peuples qui s'ouvrent, qui se tendent la main et qui se font confiance !

Certes, comme beaucoup l'ont dit – je pense à M. Guillaume, à M. Lellouche et à d'autres sur les bancs de l'opposition –, l'angoisse s'exprime aujourd'hui de manière diffuse. Certes, devant l'avenir, la tentation est forte de faire le dos rond, de pratiquer le « chacun pour soi » et de refuser l'obstacle ou le passage à la modernité.

Il nous faut répondre à cette angoisse. Nous le ferons par davantage de solidarité, par davantage d'explications, par davantage d'écoute. Mais nous le ferons aussi en proposant un horizon européen. Nous le proposons sans naïveté, sans romantisme aucun.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux affaires européennes. Mais l'utopie n'est peut-être pas complètement interdite.

Mesdames, messieurs les députés, la construction européenne n'est ni risque ni une aventure. C'est une forme d'assurance mutuelle contre la guerre, qu'évoquait avec tant de sentiments personnels M. Ehrmann, contre le chômage, l'insécurité, la pollution. Je me souviens des heures que j'ai passées, à la tête du ministère de l'environnement, pour tenter de faire avancer des initiatives européennes en matière de sûreté nucléaire : tant de risques pour l'environnement se situent à notre porte.

Il faut donc expliquer l'Europe, « refaire la preuve de l'Europe », lui donner de nouvelles dimensions, notamment sur le plan social. Il convient aussi d'informer et – pourquoi pas, monsieur Lefort ? – de consulter les Français. Le Président de la République, qui est le seul à pouvoir prendre cette décision, n'exclut pas, le moment venu, de consulter les Français sur les nouvelles étapes de la construction européenne.

Je forme le vœu que la politique étrangère et que la politique européenne – qui est d'ailleurs de moins en moins étrangère – redeviennent ou restent des motifs de passion, de fierté et – pourquoi pas ? – de polémique et de débat entre les Français. Rien ne serait pire pour l'Europe et pour la construction européenne, quelle que soit l'idée que nous nous en faisons les uns et les autres, que le silence et l'indifférence.

Et puisque je parle de passion et de fierté à propos de la politique étrangère et de la politique européenne, que nos compatriotes sachent qu'ils ont des raisons d'être fiers. Le rôle qu'a joué la France pour faire repartir le processus de paix dans le bon sens – on le voit aujourd'hui à Paris –, le courage qu'a eu Jacques Chirac pour assumer la modernité de notre force de dissuasion, quelles que soient les difficultés qui ont entouré les décisions relatives à la fin de ces essais nucléaires dont nous avons besoin, la volonté ambitieuse et pragmatique dont ont fait preuve le Président de la République et le Premier ministre dans la préparation des prochaines étapes de l'Union, comme le démontre la récente lettre franco-allemande du chancelier Kohl et du Président de la République française, sont autant de motifs qui justifient la passion, le débat, mais aussi la fierté que doivent susciter la politique étrangère et la politique européenne conduites actuellement par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Le débat est clos.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Débat sur la reprise par la France des essais nucléaires. (Séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*